Communes de Gravelines, Loon-Plage, Craywick, Saint-Georges sur l'Aa, Dunkerque et Bourbourg

Maître d'ouvrage : Grand Port Maritime de Dunkerque

ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique unique relative à la demande d'autorisation IOTA et au permis d'aménager – Projet CAP 2020
Arrêté en date du 23-06-2023 de Monsieur le Préfet du Nord à LILLE

Enquête publique menée du lundi 17 juillet au vendredi 8 septembre 2023

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E23000069/59 du 22 mai 2023

ANNEXES

Siège de l'enquête : Mairie de Gravelines
Commissaire enquêteur : ***Patrick CHLEBOWSKI,***

ANNEXES

01 – DÉCISION DE NOMINATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

02 – ARRÊTÉ PRÉFECTURE DU NORD D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

03 – VADE-MECUM

04 – VÉRIFICATION DE L'AFFICHAGE

05 – PARUTION 1° AVIS LA GAZETTE DU NORD PAS DECALAIS DU 24-06-2023

06 – PARUTION 1° AVIS LE MONDE DU 30-06-2023

07 – PARUTION 1° AVIS LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS DU 30-06-2023

08 – PARUTION 1° AVIS VOIX DU NORD DU 30-06-2023

09 - PARUTION 2° AVIS LA GAZETTE DU NORD PAS DECALAIS DU 21-07-2023

10 - PARUTION 2° AVIS LE MONDE DU 21-07-2023

11 - PARUTION 2° AVIS LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS DU 21-07-2023

12 - PARUTION 2° AVIS VOIX DU NORD DU 21-07-2023

13 – PARUTION SITE INERNET COMMUNE DE BOURBOURG

14 - PARUTION SITE INERNET COMMUNE DE DUNKERQUE

15 - PARUTION SITE INERNET COMMUNE DE GRAVELINES

16 - PARUTION SITE INERNET COMMUNE DE LOON-PLAGE

17 – COMPTE RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE DDTM DU 02-06-2023

18 – COMPTE RENDU DE RÉUNION GPMD DU 06-06-2023

19 – COMPTE RENDU DE RÉUNION GPMD DU 03-07-2023

20 – COMPTE RENDU DE RÉUNION GPMD DU 18-08-2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

17/05/2023

N° E23000069 /59

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 17/05/2023

CODE : 3

Vu, enregistrée le 04/05/2023, la lettre par laquelle le Préfet du Nord des demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Enquête unique relative à la demande d'autorisation environnementale IOTA et au permis d'aménager.
Maître d'ouvrage : Grand port maritime de Dunkerque (GPMD).
Territoire(s) concerné(s) : Communes de Loon-Plage, Craywick, Saint-Georges sur l'Aa et Gravelines.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur FEBURIE Roger, officier de Gendarmerie, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, au grand port maritime de Dunkerque (GPMD) à Monsieur CHLEBOWSKI Patrick et à Monsieur FEBURIE Roger.

Fait à Lille, le 17/05/2023

Le Président,

Christophe HERVOUET

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,

Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet CAP 2020

_____

Demandes présentées par le grand port maritime de Dunkerque :
- **demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement**
- **demandes de permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme**

_____

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.123-1 et L. 123-6, R.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants, R.181-1 et suivants, L.214-3 et R.214-1 et suivants, L.411-2 et R.411-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article R.423-57 portant sur l'autorité compétente dans l'organisation de l'enquête publique prévue en application de l'article R.123-1 du code de l'environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son livre III titre 1er ;

Vu l'ordonnance 2016-1060 du 03 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu le décret 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Artois-Picardie ;

Vu le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de l'Aa, approuvé par arrêté inter-préfectoral du 15 mars 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à monsieur Antoine LEBEL, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu les trois demandes présentées par monsieur le président du grand port maritime de Dunkerque :

- d'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, enregistrée le 28 juillet 2021 sous le n°59-2021-00162,
- de permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme, enregistrées le 6 février 2023 sous les nos 059 159 23 A0001 pour la commune de Craywick et 059 359 23 A0001 pour la commune de Loon-Plage ;

Vu l'étude d'impact produite, commune aux trois procédures ;

Vu les avis des services de l'État saisis dans le cadre de la consultation inter-administrative ;

Vu l'avis n°2023-20 de l'Autorité environnementale - Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) en date du 11 mai 2023 ;

Vu le mémoire en réponse du grand port maritime de Dunkerque du 19 juin 2023 répondant aux observations formulées dans l'avis de l'autorité environnementale ;

Vu l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Delta de l'Aa en date du 07 avril 2023 mis à l'enquête ;

Vu la décision n° E23000069 / 59 du tribunal administratif de Lille du 17 mai 2023 désignant Monsieur CHLEBOWSKI Patrick en qualité de commissaire-enquêteur ;

Considérant ce qui suit :

1. le dossier d'autorisation environnementale, présenté pour l'enquête publique, est déclaré complet en date du 10 février 2023 ;
2. l'autorisation environnementale sollicitée porte sur la demande d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et sur une demande de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;
3. le projet est susceptible d'affecter le territoire des communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa ;
4. le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1er</u> : Objet du présent arrêté préfectoral

Le projet CAP 2020, porté par le grand port maritime de Dunkerque est situé sur le territoire des communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa.

Le projet consiste principalement en une extension des quais du port Ouest avec l'agrandissement du bassin de l'Atlantique et la création d'un nouveau terminal portuaire pour développer l'accueil des grands porte-conteneurs et favoriser l'interconnexion entre le transport maritime et les transports terrestres.

Ce projet est soumis dans les formes prévues par le code de l'environnement à l'organisation d'une enquête publique unique qui a pour objet les demandes présentées par monsieur le président du grand port maritime de Dunkerque dans le cadre du projet CAP 2020 :

- la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;
- les deux demandes de permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme.

L'enquête publique unique se déroulera du **lundi 17 juillet 2023 – 09h00 au vendredi 08 septembre 2023 – 17h00**.

Le commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la Gendarmerie.

Par décision motivée, le commissaire-enquêteur pourra, après avoir informé le préfet du Nord en sa qualité d'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger la durée de l'enquête pour une durée maximale de 15 jours.

Les interlocuteurs sur ce dossier au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque sont :

- Monsieur Frédéric CARON – courriel : FCaron@PortdeDunkerque.fr
- Monsieur Thierry FOURNIER – courriel : tfournier@PortdeDunkerque.fr
- Monsieur David LEFRANC – courriel : dlefranc@PortdeDunkerque.fr

ARTICLE 2 : Périmètre d'enquête publique

L'enquête publique se déroule sur les communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Gravelines (adresse : Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 Gravelines).

ARTICLE 3 : Information et participation du public

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public sous format papier en mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque.

Un accès gratuit au dossier est également garanti sur rendez-vous sur un poste informatique dans les bureaux de la DDTM (service eau nature et territoires, unité police de l'eau - 62 boulevard de Belfort – CS 90007 – 59042 Lille cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Toute personne peut par ailleurs, sur sa demande écrite et à ses frais, et pendant toute la durée de l'enquête, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Nord, dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- une note de présentation non technique du dossier d'enquête publique unique ;
- le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis du SAGE du Delta de l'Aa, les avis du Conseil national de la protection de la nature ;
- les deux dossiers de demande de permis d'aménager et les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers ;
- l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 11 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis, éléments communs aux trois procédures.

Un registre d'enquête sera mis à la disposition du public dans chacune de ces mairies, afin d'y recueillir les observations et propositions relatives à ce projet. Ce document est composé de feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur. Un registre dématérialisé est également mis en place à l'adresse : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque.

ARTICLE 4 : Permanences

Indépendamment des dispositions qui précèdent, les observations écrites et orales sur l'opération seront également reçues par le commissaire-enquêteur aux lieux, dates et horaires suivants :

- Lundi 17 juillet de 09H00 à 12H00 Gravelines (siège de l'enquête)
- Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H30 Saint-Georges sur l'Aa
- Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 Dunkerque
- Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 Gravelines
- Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 Loon-Plage
- Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 Bourbourg
- Jeudi 31 août de 08H30 à 11H30 Craywick
- Vendredi 08 septembre de 14H00 à 17H00 Gravelines (siège de l'enquête)

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception des documents, communication des dépositions au commissaire-enquêteur,...) et, le cas échéant, la mise en œuvre des mesures barrière et de distanciation notamment à l'occasion des permanences du commissaire-enquêteur seront assurées par les mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa.

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le commissaire-enquêteur :

- par écrit à l'adresse du siège de l'enquête : Mairie de Gravelines – Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 Gravelines
- en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
- en envoyant un courriel à : projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr

Pendant toute la durée de l'enquête :

- Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.
- Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.
- Le public est informé que toutes les observations et propositions (et leurs éventuelles pièces jointes), qu'elles soient écrites, orales ou dématérialisées seront reportées et donc consultables par tous sur le registre dématérialisé.
- Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

ARTICLE 5 : Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera, par les soins du préfet du Nord, en sa qualité d'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, publié en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux à diffusion nationale et dans deux journaux d'annonces diffusés dans le département du Nord. Les frais d'insertion seront à la charge du pétitionnaire.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés sera publié en mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe aux maires et sera certifié par eux.

Dans les mêmes conditions, et sauf impossibilité matérielle, il est procédé, par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et visible de la voie publique, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement et à l'arrêté du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Avis d'enquête publique »).

ARTICLE 6 : Clôture de l'enquête

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, à l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur rencontre, dans la huitaine, le pétitionnaire et lui communique la synthèse des observations écrites ou orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire dans un délai de 15 jours à compter de la date de remise du procès-verbal de synthèse des observations, un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmet à la préfecture du Nord (DDTM 59, Service Eau Nature et Territoires, Unité Police de l'Eau - 62 boulevard de Belfort- CS 9000 - 59042 LILLE Cedex - ddtm-pe@nord.gouv.fr) son rapport unique et ses conclusions motivées au titre de chacune des trois procédures.

Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif.

Si, dans ce délai de 30 jours, le commissaire-enquêteur n'a pas remis ses rapport et conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, conformément à la faculté qui lui est octroyée à l'article L.123-15, une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L.123-15 du code de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique sera conservé par les mairies, en vue d'être mis à la disposition du public avec la décision du préfet du Nord, en fin de procédures.

ARTICLE 7 : Avis des communes et des collectivités territoriales sur la demande d'autorisation environnementale

Les conseils municipaux des communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale.

L'organe délibérant de la communauté urbaine de Dunkerque grand littoral (CUD) est également appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation environnementale.

Conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 8 : Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

Le préfet du Nord adresse une copie des rapport et conclusions motivées du commissaire-enquêteur au pétitionnaire.

Il en adresse également une copie aux mairies des communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa pour les tenir à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces pièces seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions, auprès du préfet du Nord, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

ARTICLE 9 : Décisions au terme de l'enquête

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, accorder :

- l'autorisation environnementale de l'opération tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L.214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement,
- les deux permis d'aménager au titre de l'article R.423-57 du code de l'urbanisme.

<u>ARTICLE 10 :</u> Exécution et diffusion de l'arrêté

La secrétaire générale de la préfecture du Nord, le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, les maires des communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa, le commissaire-enquêteur et le pétitionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera également adressée au président du Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Lille, le

Pour le préfet et par délégation,

le directeur départemental

Antoine Lebel

Signature numérique de Antoine Lebel
DN : cn=Antoine Lebel, o=DDTM du Nord, ou=Directeur, email=antoine.lebel@nord.gouv.fr, c=FR
Date : 2023.06.23 10:26:50 +02'00'

Antoine LEBEL

VADE MECUM DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LE PROJET CAP 2020 PRESENTEE PAR LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

- Demande d'autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement

- Demande de permis d'aménager au titre du code de l'Urbanisme

Le commissaire enquêteur attire l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique portant sur le projet CAP 2020 porté par le Grand Port Maritime de Dunkerque **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. **Ce document ainsi que les coordonnées du commissaire enquêteur, les courriers d'envoi et le certificat d'affichage ne sont pas à mettre à disposition du public.**

Le commissaire enquêteur remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont ils feront preuve dans l'application de ces consignes.

Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique sur le territoire de la commune et dans la mairie 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, soit au plus tard le **lundi 3 juillet 2023.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du lundi 17 juillet 2023 à 09H00 au vendredi 8 septembre 2023 à 17H00, Monsieur le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au **vendredi 8 septembre 2023 inclus.**

Il est demandé de :

- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique,
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (certificat d'affichage à compléter et à signer). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

Permanences et registres d'enquête

Des permanences seront tenues en mairie de Gravelines, Loon-Plage, Craywyck, Saint-Georges sur l'Aa, Bourbourg et Dunkerque comme figurant dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique aux dates et heures suivantes :

- Lundi 17 juillet 09H00 à 12H00 GRAVELINES
- Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H30 SAINT GEORGES SURL'AA
- Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 DUNKERQUE
- Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 GRAVELINES
- Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 LOON-PLAGE
- Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 BOURBOURG
- Jeudi 31 août de 08H30 à 11H30 CRAYWICK
- Vendredi 8 septembre de 14H00 à 17H00 GRAVELINES

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé sous l'autorité du maire de :

- Mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,
- Mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et si possible d'un accès à Internet et aux documents relatifs au cadastre,
- Maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- Vérifier chaque jour que les dossiers soient bien complets et non détériorés,
- **Faire, chaque soir d'ouverture au public, une copie des nouvelles annotations portées au registre dans la journée et la transmettre par voie électronique au commissaire enquêteur**
- Placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- Quand le registre d'enquête est plein il est possible de rajouter des pages supplémentaires cotées qui seront paraphées par le commissaire enquêteur,
- **En cas de réception de courriers adressés au commissaire enquêteur, les ouvrir et les annexer au registre d'enquête (version papier) mais aussi en transmettre une version numérique au commissaire enquêteur**
- En cas de réception de courriers adressés au maire relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement au commissaire enquêteur et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- Faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.
- Les observations du public faites sur le registre dématérialisé (https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque) ou faite par inscription à l'adresse courriel (projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@gmail.proxiterritoires.fr) seront annexées au registre d'enquête du siège de l'enquête à Gravelines par le commissaire enquêteur.
- De même que les observations écrites faites sur les registres d'enquêtes des 6 communes concernées seront intégrées au registre dématérialisé par le commissaire enquêteur.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- Selon les nouvelles dispositions de l'article. R. 123-18 du Code de l'Environnement la clôture du registre d'enquête sera effectuée par le commissaire enquêteur et non plus par le maire. (Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, en vigueur depuis le 1er juin 2012)
- Le registre d'enquête, accompagné de ses annexes, seront repris par le commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera conservé en mairie.

COORDONNÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Nom	Fonction	Téléphone Mobile	Courriel
CHLEBOWSKI Patrick	Commissaire enquêteur	06.20.37.35.09	chlebowski.patrick@orange.fr

RAPPEL IMPORTANT :

Dans un souci de confidentialité il vous est demandé de ne pas communiquer ces numéros au public, ni de joindre ce document au dossier d'enquête accessible au public.
Il s'agit d'un document à destination exclusive du personnel d'accueil des mairies.

VERIFICATION DE L'AFFICHAGE ET SIGNATURE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Nous soussigné, CHLEBOWSKI, Patrick, commissaire enquêteur, nommé par décision n° : E23000069/59 en date du 22 mai 2023 de Monsieur Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le vendredi 7 juillet 2023 de 08 heures 15 à 15 heures 45 nous nous transportons afin de vérifier dans les communes de Bourbourg, Craywyck, Saint-Georges sur l'Aa, Gravelines, Loon-Plage et Dunkerque la réalité de l'affichage obligatoire dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'autorisation environnementale et le permis d'aménager dans le cadre du projet CAP 2020 porté par le Grand Port Maritime de Dunkerque.

La localisation exacte des panneaux d'affichage sur le domaine routier des lieux concernés par le projet a été déterminée en concertation avec le porteur du projet.

Le récapitulatif de l'affichage sur le domaine routier nous ont été fournies par Monsieur Thierry, FOURNIER, cependant celui-ci a été vérifié par nous même le 7 juillet 2023 et il est conforme au plan fournit.

Nous précisons que dans toutes les mairies concernées l'affichage est composé d'une double feuille format A4 sur fond blanc. L'affichage sur le domaine routier est conforme à la réglementation.

Les six dossiers complet constituant l'ensemble des pièces des dossiers d'enquête mis à la disposition du public ont été paraphés par nous le lundi 10 juillet 2023 de 09H00 à 16H30 au siège du Grand Port Maritime de Dunkerque avant leurs distributions dans les mairies concernées. Les pages des dossiers ont été vérifiées et signées.

Une attention particulière a été portée entre la similitude des différentes versions du dossier mis à la disposition du public (version papier – version dématérialisée et version disponible sur une clé USB à destination du poste informatique dédié en mairies)

Les registres d'enquête ont été côtés et paraphés.

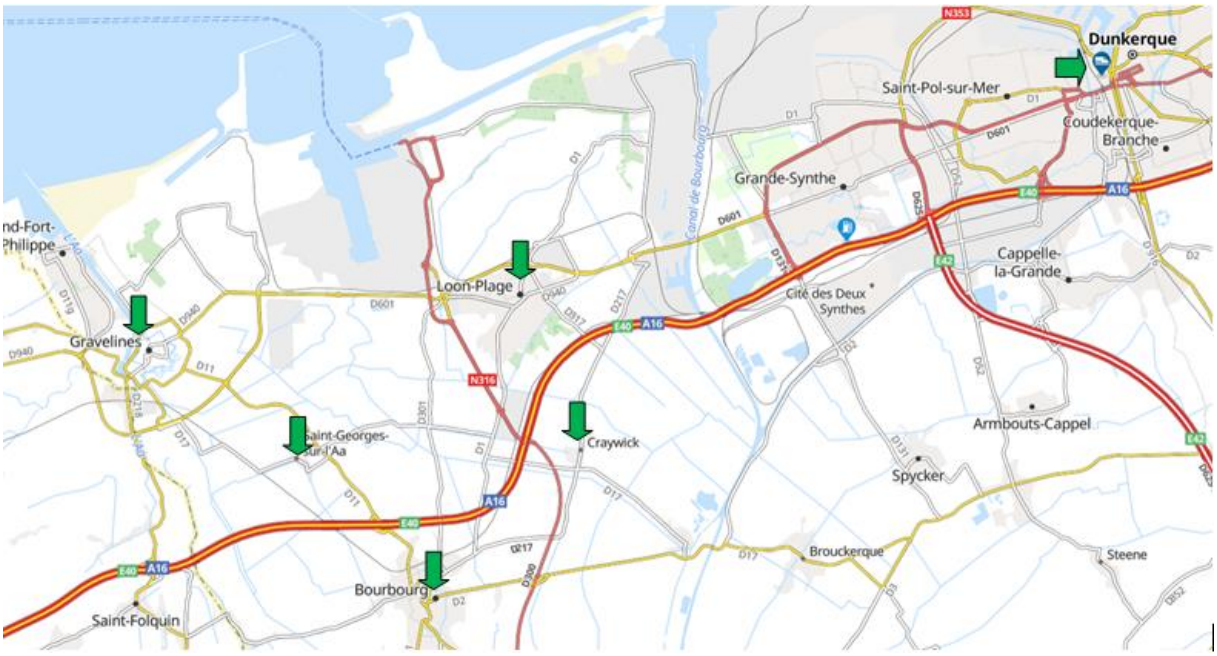

Localisation des différentes communes où des permanences se sont déroulées et où l'affichage est effectif.

<u>Mairie de Bourbourg</u>

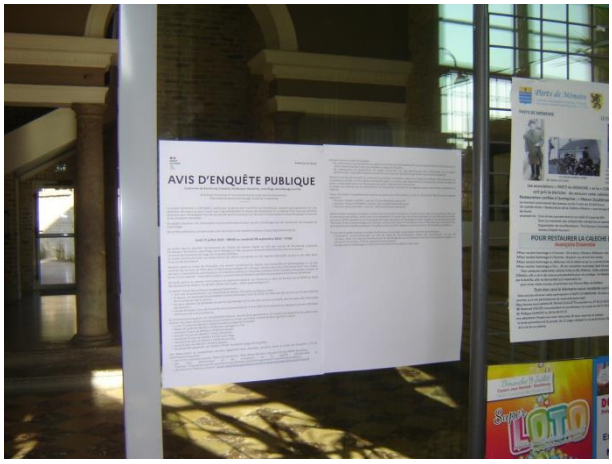

Affichage sur la porte d'entrée de la mairie de Bourbourg.

Mairie de Craywick

Affichage sur le panneau d'informations municipales face à la mairie.

Mairie de Saint-Georges sur l'Aa

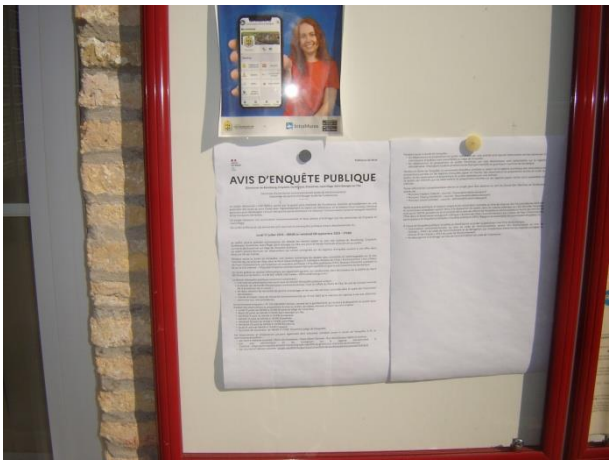

Affichage sur le panneau d'informations municipales de la mairie.

Mairie de Gravelines

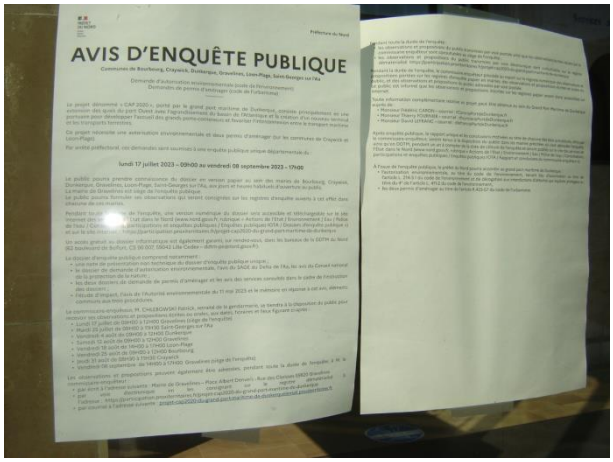

Affichage sur la vitre du sas d'entrée de la mairie.

Mairie de Loon-Plage

Affichage sur la vitre à l'entrée de la mairie

Mairie de Dunkerque

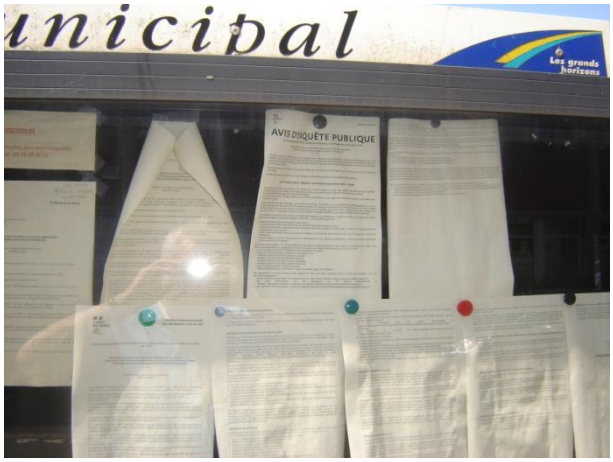

Affichage sur le panneau d'informations municipales

Grand Port Maritime de Dunkerque

Affichage à l'entrée des bureaux du Grand Port Maritime de Dunkerque

Affichage routier aux abords du site du projet

DPE/VB Pt BC-1635140;9305800 -20230629_F57_CAP2020_ENQUETE_PUBLIQUE_LOCALISATION.pdf-

Fait et clos à ZUYTPEENE, le 11 juillet 2023

Le commissaire enquêteur
CHLEBOWSKI, Patrick

DIVERS

Par testament du 14/01/2022 déposé au rang des minutes de Maître BRACONNIER Olivia notaire à 2 rue de la Justice 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de LILLE, Mme **PONSEELE Geneviève Germaine Marie** demeurant de son vivant à 51 rue François Boussus 59212 WIGNEHIES, né(e) le 03/05/1962 à BAISIEUX, décédé le 21/05/2023 à WIGNEHIES, a institué un ou plusieurs légataires universels. Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 21/06/2023 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis :

Maître BRACONNIER Olivia.

91149601

CONDE BAZAR

Suite à l'annonce n °M2305584 parue le 19/05/2023, dans le journal LA GAZETTE NORD PAS DE CALAIS il convenait de lire à la suite de la publication : L'adresse du fonds cédé et exploité par la société Croc'affaires en son établissement sis route de Bonsecours à CONDÉ SUR L'ESCAUT (59163) correspond au même lieu où la société CONDÉ Bazar, cessionnaire, a établi son siège social en vue de l'exploitation du fonds cédé, savoir au 78 route de Bonsecours à CONDÉ SUR L'ESCAUT (59163). La précision du numéro « 78 « n'étant qu'une précision purement matérielle ne figurant pas lors de la création du fonds cédé.

91148562

CDBE SAS au capital de 500 €. Siège social : 12 rue wediere 59300 VALENCIENNES RCS VALENCIENNES. Rectificatif de l'annonce parue sous le n° L230006764 dans l'édition du 07/06/2023. Il fallait lire : Modification des statuts de la SAS CdBe - Suppression de l'article 18 des statuts datés du 9 mai 2023. (Article 18 - Le Comité de direction.) - Article 17, suppression du paragraphe « Toutefois, le Président doit obligatoirement obtenir l'autorisation du Comité de direction, visé à l'article 18, pour les opérations suivantes : - Signature d'un contrat - Engagement d'un stagiaire ou d'un alternant » Hugo DEWASMES, président.

91147339

Toute l'information légale sur toutes les entreprises du Nord Pas-de-Calais est dans

LA GAZETTE

AVIS ADMINISTRATIFS

PRÉFET DU NORD
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DU NORD

Communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

Demandes de permis d'aménager (code de l'urbanisme)

Le projet dénommé « CAP 2020 », porté par le grand port maritime de Dunkerque, consiste principalement en une extension des quais du port Ouest avec l'agrandissement du bassin de l'Atlantique et la création d'un nouveau terminal portuaire pour développer l'accueil des grands porte-conteneurs et favoriser l'interconnexion entre le transport maritime et les transports terrestres.

Ce projet nécessite une autorisation environnementale et deux permis d'aménager (sur les communes de Craywick et Loon-Plage).

Par arrêté préfectoral, ces demandes sont soumises à une enquête publique unique départementale du :

lundi 17 juillet 2023, 09 h 00 au vendredi 08 septembre 2023, 17 h 00

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein des mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La mairie de Gravelines est siège de l'enquête publique.

Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune de ces mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque.

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex, ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

• Une note de présentation non technique du dossier d'enquête publique unique ;

• Le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis du SAGE du Delta de l'Aa, les avis du Conseil national de la protection de la nature ;

• Les deux dossiers de demande de permis d'aménager et les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers ;

• L'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 11 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis, éléments communs aux trois procédures. Le commissaire-enquêteur, M. CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la gendarmerie, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :

• Lundi 17 juillet de 09 H 00 à 12 H 00 Gravelines (siège de l'enquête).

• Mardi 25 juillet de 09 H 00 à 11 H 30 Saint-Georges sur l'Aa.

• Vendredi 4 août de 09 H 00 à 12 H 00 Dunkerque.

• Samedi 12 août de 09 H 00 à 12 H 00 Gravelines.

• Vendredi 18 août de 14 H 00 à 17 H 00 Loon-Plage.

• Vendredi 25 août de 09 H 00 à 12 H 00 Bourbourg.

• Jeudi 31 août de 08 H 30 à 11 H 30 Craywick.

• Vendredi 08 septembre, de 14 H 00 à 17 H 00 Gravelines (siège de l'enquête) Les observations et propositions peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à M. le commissaire-enquêteur :

• Par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Gravelines, place Albert Denvers rue des Clarisses 59820 Gravelines.

• Par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque.

• Par courriel à l'adresse suivante : projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr Pendant toute la durée de l'enquête :

• Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;

• Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur procède au report sur le registre numérique des observations et propositions portées sur les registres d'enquête papier en mairies, des observations et propositions écrites et orales du public, et des observations et propositions du public adressées par voie postale. Le public est informé que les observations et propositions inscrites sur les registres papier seront donc accessibles sur internet. Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque auprès de :

• Monsieur Frédéric CARON, courriel : FCaron@PortdeDunkerque.fr.

• Monsieur Thierry FOURNIER, courriel : tfournier@PortdeDunkerque.fr.

• Monsieur David LEFRANC, courriel : dlefranc@PortdeDunkerque.fr Après enquête publique, le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des trois procédures, émis par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »). À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder au grand port maritime de Dunkerque :

• L'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L.214-3 I du Code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement.

• Les deux permis d'aménager au titre de l'article R.423-57 du Code de l'urbanisme.

91147843

Vos différents services ont besoin d'informations

commerciales ? économiques ?

financières ? juridiques ?

Abonnements groupés ! Renseignez-vous au 03 28 38 45 10

VENDREDI 30 JUIN 2023
79E ANNÉE – N° 24412
3,40 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE
WWW.LEMONDE.FR –
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY
DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Le Monde

LA PUISSANCE HYPNOTIQUE **DE L'ÉCRITURE D'EMMA CLINE**

POURQUOI LA GRÈCE ANTIQUE CONTINUE DE NOUS INSPIRER

Supplément LE MONDE **DES LIVRES**

Mort de Nahel : la colère embrase les quartiers

▸ Les violences se sont multipliées dans la nuit de mercredi à jeudi, en Ile-de-France mais aussi en banlieue de Lyon, à Toulouse ou dans le Nord

▸ Les incidents, depuis que l'adolescent de 17 ans a été tué à bout portant à Nanterre lors d'un contrôle de police, rappellent les émeutes de 2005

▸ Après avoir qualifié d'« inexplicables » et d'« inexcusables » les circonstances du décès de Nahel, Emmanuel Macron a dénoncé jeudi les violences « injustifiables » de la nuit

▸ A l'instar de Kylian Mbappé, les footballeurs n'hésitent plus à prendre position sur des sujets sociétaux

PAGES 6-7

Incendies de véhicules, dans la cité Pablo-Picasso de Nanterre, le 28 juin. MICHAËL ZUMSTEIN/ AGENCE VU' POUR « LE MONDE »

Nanterre dans le chaos des émeutes

Des groupes très mobiles, parfois accompagnés de jeunes sur des deux-roues pour servir de guetteurs, ont multiplié les incendies à Nanterre, contraignant policiers et pompiers à abandonner la cité Pablo-Picasso

REPORTAGE – PAGES 6-7

ÉDITORIAL

CE QU'IMPOSE LE DRAME DE NANTERRE

PAGE 26

Etats-Unis
Robert F. Kennedy, le trublion démocrate

De récents sondages accordent 20 % d'intentions de vote au neveu de JFK lors des primaires démocrates l'opposant à Joe Biden. Le populiste, aux positions très éloignées de celles de son propre camp, perturbe l'unité démocrate derrière le président

PAGE 2

Entretien Pap Ndiaye détaille les prochains chantiers de l'éducation

FORMATION DES ENSEIGNANTS, rythmes scolaires, correction de la nouvelle mouture du bac… Alors que sa première année à la tête de l'éducation nationale s'achève, Pap Ndiaye dresse le bilan des dossiers en cours et en ouvre de nouveaux. Au programme des prochains mois, une concertation sur les vacances scolaires, que le président a annoncée mardi à Marseille, mais aussi le très attendu chantier du concours de professeur des écoles, que le ministre voudrait voir revenir en fin de licence, sans toucher à la mastérisation.

PAGE 10

Habillement
Marque à succès des années 1990, Du pareil au même en grave difficulté

PAGE 15

Economie
Le Vietnam se rêve en alternative à la Chine

PAGE 16

Ukraine
Kiev défend la prudence de sa contre-offensive

Les gains territoriaux encore modestes ne sont, selon les responsables ukrainiens, que la poursuite d'une stratégie de recherche des points de faiblesse de la défense russe

PAGE 4

Tunisie
Sous le feu des souffrances

Depuis la révolution de 2011, des centaines de personnes ont cherché à s'immoler par le feu. Une manière de dénoncer la crise sociale et l'injustice

PAGES 18-19

Expositions
Le Havre revêt sa collection d'été

Pilotée par Gaël Charbau, nouveau directeur artistique, l'édition 2023 d'Un été au Havre se déploie dans des lieux parfois inattendus

PAGE 20

CLIMAT LA FRANCE SOMMÉE D'« ACTER L'URGENCE »

DANS SON RAPPORT annuel publié mercredi, le Haut Conseil pour le climat juge que la France a été dépassée par les événements climatiques extrêmes qui l'ont frappée en 2022. L'instance indépendante appelle à accélérer l'action tant pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre – dont le rythme est *« insuffisant »* – que pour l'adaptation au dérèglement climatique, qui reste pour l'instant *« réactive »*. Or, tout cela ne sera pas possible sans une *« politique économique d'ampleur »*, qui fait actuellement défaut, constate cet organe.

PAGE 12

VU PAR **DILEM** (ALGÉRIE) — CARTOONING FOR PEACE

M 00147 - 630 - F: 3,40 €

Algérie 220 DA, **Allemagne** 4,50 €, **Andorre** 3,90 €, **Autriche** 4,20 €, **Belgique** 3,70 €, **Espagne** 3,90 €, **Grèce** 3,90 €, **Guadeloupe-Martinique** 3,70 €,
Hongrie 1 790 HUF, **Italie** 3,90 €, **Luxembourg** 3,80 €, **Maroc** 28 DH, **Pays-Bas** 4,30 €, **Portugal cont.** 3,90 €, **La Réunion** 3,70 €, **Sénégal** 2 500 F CFA, **Suisse** 4,80 CHF, **Tunisie** 5,50 DT, **Afrique CFA autres** 2 600 F CFA

Electricité : la situation s'améliore nettement

Le gestionnaire du réseau s'attend à un été et à un automne sereins, grâce à une meilleure disponibilité du parc nucléaire, des barrages et des réserves de gaz

Le discours se veut moins alarmiste. Autant, en 2022, le gouvernement envisageait ouvertement des coupures de courant ciblées de moins de deux heures dans des foyers français pour éviter une rupture générale d'approvisionnement électrique, autant *« l'année 2023 voit la situation s'améliorer nettement et se rapprocher progressivement de la normale »*, résume le gestionnaire national du réseau de transport d'électricité (RTE).

Dans son état des lieux sur la France, présenté mercredi 28 juin, RTE ne distingue *« pas d'inquiétude particulière en matière de sécurité d'approvisionnement »* pour l'été en cours. Ni de *« risque spécifique »* pour l'automne, contrairement à l'année dernière. La situation de l'hiver à venir, lorsqu'il s'agira de se chauffer, s'annonce aussi *« significativement plus favorable »* que celle du précédent. L'analyse du risque hivernal *« sera affinée à l'automne »*, notamment selon *« la tenue des plannings d'arrêts des réacteurs nucléaires pour maintenance et réparations »*.

Beaucoup de voyants ont connu une amélioration ces derniers mois. C'est le cas du parc nucléaire, principale source électrique dans le pays. Depuis le premier semestre, plusieurs réacteurs ont repris du service. Un phénomène de corrosion sur certaines tuyauteries, détecté dès l'automne 2021, avait contraint à des mises à l'arrêt pour réparations ou contrôles.

Les quatre réacteurs les plus puissants ont désormais redémarré, à Chooz (Ardennes) comme à Civaux (Vienne). Pour ses cinquante-six unités, le groupe EDF s'attend à une production de 300 à 330 térawattheures (TWh) en 2023. Soit davantage qu'en 2022 (279 TWh, plus faible total depuis 1988), mais toujours bien en deçà de la moyenne des deux dernières décennies (402 TWh), en raison notamment d'opérations de maintenance.

« Sobriété » choisie

Du progrès est aussi observable dans les stocks hydrauliques, après une année 2022 marquée par une forte sécheresse et une production hydroélectrique au plus bas depuis 1976. Leur niveau est supérieur à la moyenne de la période 2015-2021. Constat similaire pour les stockages gaziers : leur remplissage est aussi, pour l'heure, plus élevé que la moyenne des cinq dernières années. Ce qui n'est pas anecdotique, alors que l'Europe cherche à réduire sa dépendance aux livraisons de gaz russe depuis le début de la guerre en Ukraine.

Par ailleurs, le raccordement de nouvelles capacités d'électricité renouvelable contribue à l'équilibre du réseau. Après celui de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), en 2022, deux nouveaux parcs d'éoliennes en mer sont d'ailleurs censés démarrer courant 2023, au large de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) et de Fécamp (Seine-Maritime). Chacun aura une puissance de près de 500 mégawatts. Ce qui équivaut à environ la moitié d'un réacteur nucléaire, à ceci près que le rendement effectif de l'éolien varie suivant la météo.

Voilà pour l'offre. Mais la demande aussi a évolué, ces derniers temps. Depuis l'été 2022, RTE note *« une baisse sans précédent »* de la consommation électrique. D'abord, chez les industriels, mais aussi dans les foyers ou dans le tertiaire. Or, plus la demande baisse, plus elle desserre la pression sur l'équilibre du réseau électrique. Au cours de l'hiver 2022-2023, abstraction faite des effets météorologiques, la consommation a ainsi diminué de 9 %, en moyenne, par rapport à la période 2014-2019. La tendance a perduré au printemps, avec une baisse de l'ordre de 7 % à 8 %.

Ces réductions s'expliquent par diverses raisons, sans qu'il soit évident de toujours les identifier. Il peut y avoir une baisse subie, sous la contrainte de l'inflation et du coût élevé de l'électricité. D'autres logiques relèvent plutôt de la « sobriété » choisie.

Pour l'hiver 2022-2023, la recommandation du gouvernement portait sur le chauffage : pas plus de 19 °C, selon les prescriptions. Désormais, il conviendrait de ne pas mettre en route sa climatisation si la température est inférieure à 26 °C. Cet été, *« les actions de sobriété restent essentielles à double titre »*, considère Thomas Veyrenc, directeur exécutif du pôle stratégie, prospective et évaluation de RTE. *« Elles permettent de diminuer la consommation et d'économiser les stocks hydrauliques ou gaziers. »*

Offre en hausse, demande en baisse… La France a retrouvé son statut d'exportateur net sur le premier semestre

Entre une offre en hausse et une demande en baisse, le pays a déjà retrouvé son statut d'exportateur net d'électricité sur le premier semestre. Il l'avait perdu sur l'ensemble de l'exercice 2022, pour la première fois depuis… 1980. Conséquence de ce regain, les prix s'en ressentent sur le marché « spot », pour des livraisons au jour le jour. En mai, les prix français du mégawattheure (près de 78 euros) ont été bien inférieurs à ceux de l'Allemagne (82), du Royaume-Uni (91) ou de l'Italie (106).

Sur du plus long terme (*forward*), les marchés demeurent méfiants. Lorsqu'il s'agit de ventes pour le premier trimestre 2024, les prix français s'avèrent plus élevés que ceux des voisins. Ils paraissent surtout tenir compte d'*« une prime de risque spécifique à la France »*, observe M. Veyrenc. Or, selon lui, *« ces inquiétudes sur la sécurité d'approvisionnement semblent disproportionnées par rapport au risque réel »*.

En mars, EDF annonçait, certes, de nouvelles fissures découvertes sur des réacteurs nucléaires à Penly, en Seine-Maritime, et à Cattenom, en Moselle. Effet collatéral, les prix à terme ont atteint par la suite environ 400 euros du mégawattheure. Parfois le double de ceux d'Etats frontaliers, alors même que l'exploitant du parc nucléaire n'a pas révisé à la baisse ses attentes de production annuelle. ■

ADRIEN PÉCOUT

INFLATION
Pas de reflux des prix alimentaires dans les supermarchés
Le coût des courses du quotidien a stagné entre mai et juin (– 0,1 %), mais la hausse des prix dans la grande distribution en France reste élevée (+ 15 %) entre juin 2022 et juin 2023, selon les données de l'institut Circana publiées mercredi 28 juin. Peu de grandes marques ont consenti des baisses marquées.

AUTOMOBILE
Renault : l'entrée en Bourse d'Ampere reportée à 2024
L'entrée en Bourse d'Ampere, la future filiale électrique de Renault, a été reportée à début 2024, a annoncé, jeudi 29 juin, le directeur financier du groupe, Thierry Piéton. La mise en place de cette filiale devrait être effective au second semestre 2023. – *(AFP.)*

NUCLÉAIRE
Engie et la Belgique signent un accord
Engie a annoncé, jeudi 29 juin, la signature d'un accord avec le gouvernement belge sur la prolongation de réacteurs nucléaires en Belgique, prévoyant 15 milliards d'euros pour gérer le coût des déchets, dans le cadre d'une longue épreuve de force entre les deux parties. – *(AFP.)*

Marque à succès des années 1990, Du pareil au même en grave difficulté

L'enseigne de mode enfantine est placée en redressement judiciaire. Sergent Major, sa société sœur, passe sous procédure de sauvegarde

Depuis cinq ans, la chute de la natalité le prive de clients. L'inflation qui plombe le pouvoir d'achat des ménages et le recours à l'achat de vêtements d'occasion ont fait le reste. L'enseigne Du Pareil au même, spécialiste de la layette et de la mode enfantine, a demandé son placement en redressement judiciaire au tribunal de commerce de Bobigny, mercredi 28 juin. La chaîne a expliqué, par communiqué à l'AFP, en fin de journée, ses difficultés à surmonter *« les crises sociales, la pandémie de Covid-19, la crise énergétique et l'inflation »*.

Du Pareil au même (DPAM) est une filiale du Groupe pour l'enfant (GPE). Présidé par Paul Zemmour, fondateur de la chaîne Sergent Major, en 1987, aujourd'hui âgé de 73 ans, ce groupe s'est constitué au fil de rachats successifs. Il détient aussi Natalys, spécialiste de la puériculture, qu'il avait racheté en 2006. Neuf ans plus tard, Sergent Major a repris son concurrent DPAM, alors criblé de dettes.

Car les difficultés de l'enseigne fondée par un costumier de théâtre, Simon Benharrous, en 1986, ne sont pas nouvelles. Le concept, né en centre-ville à la barbe du BCBG Jacadi, avait révolutionné le marché de la mode enfantine dans les années 1990 en y introduisant ce que l'on n'appelait pas encore de la « fast fashion ». C'est-à-dire des pyjamas et des salopettes renouvelés fréquemment, produits en Asie et vendus à prix plancher dans des boutiques proches d'écoles ou de crèches, pour faire craquer les jeunes parents sur leur trajet quotidien. Il avait fait la fortune de ses fondateurs, mais aussi de fonds d'investissement lors de son introduction en Bourse au second marché, en 1995, puis de son retrait à la suite de son rachat par Olivier Halley, en 2008.

Mais ce dernier, héritier de la famille fondatrice du groupe Promodès, fusionné avec Carrefour, n'était pas parvenu à redresser la barre en dépit de plusieurs dizaines de millions d'euros investis. Une procédure de conciliation avait alors été engagée par les créanciers de DPAM. Avec l'appui de Siparex, puis du fonds d'investissement Edmond de Rothschild Investment Partners (EdRIP), sortis du capital voilà deux ans, Paul Zemmour, son concurrent, s'emploie à le sauver en 2011. L'opération DPAM avait alors permis à M. Zemmour de doubler la taille de son groupe et d'améliorer ses fonds propres en atteignant près de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Relancer les ventes en ligne

Le groupe, qui exploite 850 boutiques en France et dans huit autres pays européens, est dans une fâcheuse posture pour *« rembourser ses créanciers »*, d'après son avocat, Laurent Azoulai, du cabinet T & A, spécialiste de la restructuration d'entreprises. Après avoir perdu 100 millions d'euros de chiffre d'affaires sur la période du Covid-19, en *« raison de la fermeture des magasins pendant la pandémie »*, GPE a réalisé 275 millions d'euros de ventes en 2022.

Il jure cependant pouvoir relancer son activité en ligne pour la porter à un quart de ses ventes en 2027. Il envisage aussi une restructuration, notamment lors de la fermeture ou de la cession de magasins. Sur un ensemble de 773 succursales, dont 565 en France, pas moins de 87 sont menacés sous l'enseigne DPAM et 47 dans le réseau Sergent Major, placé sous procédure de sauvegarde. GPE emploie 2 638 personnes en France et 420 à l'étranger.

Aux côtés de Don't Call me Jennyfer, Kookaï, Pimkie et des 26 Galeries Lafayette que détenait Michel Ohayon en province, DPAM rejoint la longue liste des enseignes de mode dont l'avenir est menacé. Faute d'avoir retrouvé son niveau d'activité pré-Covid, le marché français de l'habillement et du textile, évalué à 26,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, ne cesse de perdre des emplois.

Les boutiques ne sont pas les seules concernées. Les *« entrepôts logistiques le sont aussi »*, rappelle un élu syndical d'une enseigne de chaussures. Or, *« le gouvernement ne semble guère s'en préoccuper, compte tenu de la baisse tendancielle du chômage dans le pays »*, regrette un spécialiste de la mode.

Les fédérations du commerce sont pourtant nombreuses à tirer la sonnette d'alarme. Quatorze d'entre elles ont interpellé les pouvoirs publics et les parlementaires pour obtenir un plafonnement de l'indexation des loyers du commerce, dont les montants flambent. Au grand dam des enseignes incapables de supporter *« 12 % ou 13 % de hausse de loyer sur deux ans »*. A en croire leur porte-parole, Emmanuel Le Roch, président de la Fédération pour la promotion du commerce spécialisé Procos, il leur faut réduire au plus vite *« leurs coûts fixes »* afin de *« réduire au minimum les risques de fermeture de magasins partout en France »*. ■

JULIETTE GARNIER

OSP
APPEL D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE
01.49.04.01.82 - annonces@osp.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)
Demandes de permis d'aménager (code de l'urbanisme)

Le projet dénommé « CAP 2020 », porté par le grand port maritime de Dunkerque, consiste principalement en une extension des quais du port Ouest avec l'agrandissement du bassin de l'Atlantique et la création d'un nouveau terminal portuaire pour développer l'accueil des grands porte-conteneurs et favoriser l'interconnexion entre le transport maritime et les transports terrestres.

Ce projet nécessite une autorisation environnementale et deux permis d'aménager (sur les communes de Craywick et Loon-Plage).

Par arrêté préfectoral, ces demandes sont soumises à une enquête publique unique départementale du :

lundi 17 juillet 2023 – 09h00 au vendredi 08 septembre 2023 – 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein des mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
La mairie de Gravelines est siège de l'enquête publique.
Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune de ces mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :
• une note de présentation non technique du dossier d'enquête publique unique ;
• le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis du SAGE du Delta de l'Aa, les avis du Conseil national de la protection de la nature ;
• les deux dossiers de demande de permis d'aménager et les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers ;
• l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 11 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis, éléments communs aux trois procédures.

Le commissaire-enquêteur, M. CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la gendarmerie, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :
• Lundi 17 juillet de 09H00 à 12H00 Gravelines (siège de l'enquête)
• Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H30 Saint-Georges sur l'Aa
• Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 Dunkerque
• Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 Gravelines
• Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 Loon-Plage
• Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 Bourbourg
• Jeudi 31 août de 08H30 à 11H30 Craywick
• Vendredi 08 septembre de 14H00 à 17H00 Gravelines (siège de l'enquête)

Les observations et propositions peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à M. le commissaire-enquêteur :
• par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Gravelines – Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 Gravelines
• par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
• par courriel à l'adresse suivante : projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr

Pendant toute la durée de l'enquête :
• les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;
• les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur procède au report sur le registre numérique des observations et propositions portées sur les registres d'enquête papier en mairies, des observations et propositions écrites et orales du public, et des observations et propositions du public adressées par voie postale.

Le public est informé que les observations et propositions inscrites sur les registres papier seront donc accessibles sur internet.

Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque auprès de :
• Monsieur Frédéric CARON – courriel : FCaron@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur Thierry FOURNIER – courriel : tfournier@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur David LEFRANC – courriel : dlefranc@PortdeDunkerque.fr

Après enquête publique, le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des trois procédures, émis par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder au grand port maritime de Dunkerque :
• l'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement,
• les deux permis d'aménager au titre de l'article R.423-57 du code de l'urbanisme.

COMMUNIQUÉ NATIONAL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

Demandes de permis d'aménager (code de l'urbanisme)

Le projet dénommé « CAP 2020 », porté par le grand port maritime de Dunkerque, consiste principalement en une extension des quais du port Ouest avec l'agrandissement du bassin de l'Atlantique et la création d'un nouveau terminal portuaire pour développer l'accueil des grands porte-conteneurs et favoriser l'interconnexion entre le transport maritime et les transports terrestres.

Ce projet nécessite une autorisation environnementale et deux permis d'aménager (sur les communes de Craywick et Loon-Plage). Par arrêté préfectoral, ces demandes sont soumises à une enquête publique unique départementale du :

lundi 17 juillet 2023 – 09h00 au vendredi 08 septembre 2023 – 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein des mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La mairie de Gravelines est siège de l'enquête publique.

Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune de ces mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque.

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr). Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- une note de présentation non technique du dossier d'enquête publique unique ;
- le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis du SAGE du Delta de l'Aa, les avis du Conseil national de la protection de la nature ;
- les deux dossiers de demande de permis d'aménager et les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers ;
- l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 11 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis, éléments communs aux trois procédures.

Le commissaire-enquêteur, M. CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la gendarmerie, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :

- Lundi 17 juillet de 09H00 à 12H00 Gravelines (siège de l'enquête)
- Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H30 Saint-Georges sur l'Aa
- Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 Dunkerque
- Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 Gravelines
- Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 Loon-Plage
- Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 Bourbourg
- Jeudi 31 août de 08H30 à 11H30 Craywick
- Vendredi 08 septembre de 14H00 à 17H00 Gravelines (siège de l'enquête)

Les observations et propositions peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à M. le commissaire-enquêteur :

- par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Gravelines – Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 Gravelines
- par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
- par courriel à l'adresse suivante : **projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr**

Pendant toute la durée de l'enquête :

- les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;
- les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur procède au report sur le registre numérique des observations et propositions portées sur les registres d'enquête papier en mairies, des observations et propositions écrites et orales du public, et des observations et propositions du public adressées par voie postale.

Le public est informé que les observations et propositions inscrites sur les registres papier seront donc accessibles sur internet.

Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque auprès de :

- Monsieur Frédéric CARON – courriel : FCaron@PortdeDunkerque.fr
- Monsieur Thierry FOURNIER – courriel : tfournier@PortdeDunkerque.fr
- Monsieur David LEFRANC – courriel : dlefranc@PortdeDunkerque.fr

Après enquête publique, le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des trois procédures, émis par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

À l'issue de l'enquête publique le préfet du Nord pourra accorder au grand port maritime de Dunkerque :

- l'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement,
- les deux permis d'aménager au titre de l'article R.423-57 du code de l'urbanisme.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)
Demandes de permis d'aménager (code de l'urbanisme)

Le projet dénommé « CAP 2020 », porté par le grand port maritime de Dunkerque, consiste principalement en une extension des quais du port Ouest avec l'agrandissement du bassin de l'Atlantique et la création d'un nouveau terminal portuaire pour développer l'accueil des grands porte-conteneurs et favoriser l'interconnexion entre le transport maritime et les transports terrestres.
Ce projet nécessite une autorisation environnementale et deux permis d'aménager (sur les communes de Craywick et Loon-Plage).
Par arrêté préfectoral, ces demandes sont soumises à une enquête publique unique départementale du :

lundi 17 juillet 2023 – 09h00 au vendredi 08 septembre 2023 – 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein des mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
La mairie de Gravelines est siège de l'enquête publique.
Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune de ces mairies.
Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet :
https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).
Le dossier d'enquête publique comprend notamment :
• une note de présentation non technique du dossier d'enquête publique unique ;
• le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis du SAGE du Delta de l'Aa, les avis du Conseil national de la protection de la nature ;
• les deux dossiers de demande de permis d'aménager et les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers ;
• l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 11 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis, éléments communs aux trois procédures.
Le commissaire-enquêteur, M. CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la gendarmerie, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :
• Lundi 17 juillet de 09H00 à 12H00 Gravelines (siège de l'enquête)
• Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H30 Saint-Georges sur l'Aa
• Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 Dunkerque
• Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 Gravelines
• Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 Loon-Plage
• Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 Bourbourg
• Jeudi 31 août de 08H30 à 11H30 Craywick
• Vendredi 08 septembre de 14H00 à 17H00 Gravelines (siège de l'enquête)
Les observations et propositions peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à M. le commissaire-enquêteur :
• par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Gravelines – Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 Gravelines
• par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse :
https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
• par courriel à l'adresse suivante :
projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr
Pendant toute la durée de l'enquête :
• les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;
• les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé :
https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur procède au report sur le registre numérique des observations et propositions portées sur les registres d'enquête papier en mairies, des observations et propositions écrites et orales du public, et des observations et propositions du public adressées par voie postale.
Le public est informé que les observations et propositions inscrites sur les registres papier seront donc accessibles sur internet.
Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque auprès de :
• Monsieur Frédéric CARON – courriel : FCaron@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur Thierry FOURNIER – courriel : tfournier@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur David LEFRANC – courriel : dlefranc@PortdeDunkerque.fr
Après enquête publique, le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des trois procédures, émis par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).
À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder au grand port maritime de Dunkerque :
• l'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement,
• les deux permis d'aménager au titre de l'article R.423-57 du code de l'urbanisme.

Libra MEMORIA
Retrouvez l'ensemble de nos avis de décès sur notre site libramemoria.com

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS

Flandre Opale Habitat
Groupe ActionLogement

AVIS DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage : FLANDRE OPALE HABITAT, 51 rue Poincaré, BP 5273, 59379 DUNKERQUE CEDEX 1
PROCEDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L 2123-1 de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018) avec faculté d'engager des négociations avec les candidats.
OBJET : **HP 7106 – ANZIN SAINT AUBIN – CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS INDIVIDUELS**
ALLOTISSEMENT :
Lot 1 – Gros œuvre
Lot 2 – Charpente
Lot 3 – Couverture
Lot 4 – Carport
Lot 5 – Menuiseries extérieures
Lot 6 – Plâtrerie
Lot 7 – Menuiseries intérieures
Lot 8 – Electricité
Lot 9 – Plomberie Chauffage
Lot 10 – Carrelages
Lot 11 – Peinture
Lot 12 – VRD/Espaces verts
Dossier de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme http://flandreopalehabitat.e-marchespublics.com/ à compter du 26/06/2023- Procédure n° 948273
Liste des pièces à fournir : La liste des documents à joindre à votre proposition de prix est précisée dans le Règlement de Consultation
Date de réception des offres : 26 JUILLET 2023 à 12 Heures
Date d'envoi à la publication : 26 JUIN 2023

société immobilière grand hainaut

Avis d'appel public à la concurrence

SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (SIGH)
M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
40 BOULEVARD SALY
59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 14 80 00
SIRET 54880038200010
Référence acheteur : CONDE PUREUR 41LOG
L'avis implique un marché public.
Objet : **CONDE SUR ESCAUT - REHABILITATION DE 41 LOGEMENTS COLLECTIFS**
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 01 - GROS OEUVRE ETENDU
Lot N° 02 - MENUISERIES EXTERIEURES - INTERIEURES
Lot N° 03 - PEINTURE ET SOLS SOUPLES
Lot N° 04 - ELECTRICITE
Lot N° 05 - CHAUFFAGE / PLOMBERIE SANITAIRES / VENTILATION
Lot N° 06 - COUVERTURES
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 24/07/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 27/06/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DUME.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info

société immobilière grand hainaut

Avis d'appel public à la concurrence

SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (SIGH)
M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
40 BOULEVARD SALY
59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 14 80 00
SIRET 54880038200010
Référence acheteur : VALS AA RUE PARIS
L'avis implique un marché public.
Objet : **VALENCIENNES - ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL ET UN COMMERCE**
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 01 - GROS OEUVRE ETENDU
Lot N° 02 - MENUISERIES EXTERIEURES / INTERIEURES - PLATRERIE ISOLATION
Lot N° 03 - ELECTRICITE - PLOMBERIE - VMC
Lot N° 04 - FINITION
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 24/07/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 27/06/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DUME.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info

Flandre Opale Habitat
Groupe ActionLogement

AVIS DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage : FLANDRE OPALE HABITAT, 51 rue Poincaré, BP 5273, 59379 DUNKERQUE CEDEX 1
PROCEDURE DE PASSATION : Procédure Adaptée (Article L 2123-1 de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018) avec faculté d'engager des négociations avec les candidats.
OBJET : **HP 7105 – LIEVIN – CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN ACCESSION**
ALLOTISSEMENT :
Lot 1 – Gros œuvre
Lot 2 – Charpente
Lot 3 – Couverture
Lot 4 – Carport
Lot 5 – Menuiseries extérieures
Lot 6 – Plâtrerie
Lot 7 – Menuiseries intérieures
Lot 8 – Electricité
Lot 9 – Plomberie Chauffage
Lot 10 – Carrelages
Lot 11 – Peinture
Lot 12 – VRD/Espaces verts
Dossier de consultation : Le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme http://flandreopalehabitat.e-marchespublics.com/ à compter du 27/06/2023 - Procédure n° 948445
Liste des pièces à fournir : La liste des documents à joindre à votre proposition de prix est précisée dans le Règlement de Consultation
Date de réception des offres : 27 JUILLET 2023 à 12 Heures
Date d'envoi à la publication : 27 JUIN 2023

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

CHD Marque d'Expertise
www.groupechd.fr

AUTO FERHAT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAUBEUGE du 15 Juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme Sociale : Société à Responsabilité Limitée. Dénomination Sociale : AUTO FERHAT - Siège Social : 21, Rue de la Céramique, 59600 MAUBEUGE. Objet Social : Vente et nettoyage de véhicules légers et ventes de pièces et pneus. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital Social : 2 000 euros. Gérance : Monsieur Rabah FERHAT, demeurant 73, Rue Jean Jaurès 59750 FEIGNIES, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de VALENCIENNES. Pour avis. La Gérance.

DISSOLUTIONS/LIQUIDATIONS/CESSATIONS

EXITHES

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital social de 1 000 Euros.
Siège social : 933 rue de la Vacquerie 59283 MONCHEAUX
SIREN 882 517 402 R.C.S. LILLE METROPOLE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 31/03/2023, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2023. M Guillaume AUBRY demeurant 933 rue de la Vacquerie 59283 MONCHEAUX, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège, 933 rue de la Vacquerie 59283 MONCHEAUX. Mention sera faite au RCS de LILLE METROPOLE.

LA VOIX DU NORD
CHER ABONNÉ
Vous avez une question concernant votre abonnement ?
Contactez votre Service Clients
Par téléphone en appelant le 03 66 880 200
Appel non surtaxé

3811.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

AVIS ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DU NORD

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)
Demandes de permis d'aménager (code de l'urbanisme)

Le projet dénommé « CAP 2020 », porté par le grand port maritime de Dunkerque, consiste principalement en une extension des quais du port Ouest avec l'agrandissement du bassin de l'Atlantique et la création d'un nouveau terminal portuaire pour développer l'accueil des grands porte-conteneurs et favoriser l'interconnexion entre le transport maritime et les transports terrestres.
Ce projet nécessite une autorisation environnementale et deux permis d'aménager (sur les communes de Craywick et Loon-Plage).
Par arrêté préfectoral, ces demandes sont soumises à une enquête publique unique départementale du :

Lundi 17 juillet 2023 – 09 h 00 au vendredi 08 septembre 2023, 17 h 00

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein des mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
La mairie de Gravelines est siège de l'enquête publique. Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune de ces mairies.
Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-dedunkerque.
Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 LILLE Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).
Le dossier d'enquête publique comprend notamment :
• Une note de présentation non technique du dossier d'enquête publique unique.
• Le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis du SAGE du Delta de l'Aa, les avis du Conseil national de la protection de la nature ;
• Les deux dossiers de demande de permis d'aménager et les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers.
• L'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 11 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis, éléments communs aux trois procédures.
Le commissaire-enquêteur, M. CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la gendarmerie, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :
• Lundi 17 juillet de 09 H 00 à 12 H 00 Gravelines (siège de l'enquête).
• Mardi 25 juillet de 09 H 00 à 11 H 30 Saint-Georges sur l'Aa.
• Vendredi 4 août de 09 H 00 à 12 H 00 Dunkerque.
• Samedi 12 août de 09 H 00 à 12 H 00 Gravelines.
• Vendredi 18 août de 14 H 00 à 17 H 00 Loon-Plage.
• Vendredi 25 août de 09 H 00 à 12 H 00 Bourbourg.
• Jeudi 31 août de 08 H 30 à 11 H 30 Craywick.
• Vendredi 08 septembre de 14 H 00 à 17 H 00 GRAVELINES (siège de l'enquête).
Les observations et propositions peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à M. le commissaire-enquêteur :
• Par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Gravelines – Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 GRAVELINES.
• Par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque.
• Par courriel à l'adresse suivante : projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr Pendant toute la durée de l'enquête :
• Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.
• Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur procède au report sur le registre numérique des observations et propositions portées sur les registres d'enquête papier en mairies, des observations et propositions écrites et orales du public, et des observations et propositions du public adressées par voie postale.
Le public est informé que les observations et propositions inscrites sur les registres papier seront donc accessibles sur internet.
Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque auprès de :
• Monsieur Frédéric CARON – courriel : FCaron@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur Thierry FOURNIER – courriel : tfournier@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur David LEFRANC – courriel : dlefranc@PortdeDunkerque.fr
Après enquête publique, le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des trois procédures, émis par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).
À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder au grand port maritime de Dunkerque :
• L'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement,
• Les deux permis d'aménager au titre de l'article R.423-57 du Code de l'urbanisme.

91147845

PROCEDURES ADAPTEES

REGION HAUTS-DE-FRANCE
151 avenue Hoover 59555 Lille Cedex

Hauts-de-France

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Référence du marché : 2023-0096

Marché public de fournitures
Procédure adaptée ouverte

Objet du marché : Conception et aménagement du stand Hauts-de-France au Salon de l'immobilier d'entreprise 2023 - SIMI qui se déroulera du 12 au 14 décembre 2023 à Paris.
L'intégralité de cet avis publié au BOAMP pourra être téléchargé sur la plate-forme de dématérialisation de la Région dédiée aux marchés publics : https://www.hautsdefrance.fr/marchespublics-appels-d-offres/
Date limite de réception des offres : 08/09/2023 à 17 H 00.
Annonce BOAMP n° 23-98030.
Date d'envoi de l'avis : 17/07/2023.

91155537

Société de Développement du Dunkerquois (59)
Pertuis de la Marine 59140 Dunkerque

S3D

AVIS RECTIFICATIF TRAVAUX

Section 1 : Références de l'avis initial : Annonce N° 23-82536.
Mise en ligne sur http://www.boamp.fr/index.php/avis/detail/23-82536 du 2023-06-15 au 27/07/2023.
Section 2 : Identification de l'acheteur.
Nom complet de l'acheteur : Société de Développement du Dunkerquois.
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 38118101500037.
Code postal / Ville : 59140 Dunkerque.
Groupement de commandes : non.
Section 3 : Identification du marché.
Intitulé du marché : Travaux désamiantage et déconstruction à DUNKERQUE (4-6 A Choquet et 7-9-11 Chemin de Fer/4Ecluse de Bergues).
Classification CPV : 45111100.
Type de marché : Travaux.
Description succinte du marché :
Travaux pour la démolition et le désamiantage des immeubles situés à Dunkerque (59140) :
- 4-6 Abbé Choquet (Secteur Basse ville) - 7-9-11 Chemin de Fer/4 Ecluse de Bergues (secteur Gare) Travaux comprenant une tranche ferme et une tranche optionnelle.
Critères d'attribution du marché : 30 % prix 70 % technique.
Détail dans le RDC.
Section 4 : Informations rectificatives.
Renseignements : Modification du règlement de consultation concernant l'article 5 - jugement des candidatures et des offres et attribution du marché.
les critères de jugement des offres sont :
- Prix 30 %.
- Valeur technique 70 %.
Selon les détails du nouveau réglement de consultation mis en ligne le 27 juin 2023 à 15 h 07.
Date d'envoidu présent avis : 12 juillet 2023.

91154767

24 h / 24 h

Adressez vos annonces par mail

al@gazettenpdc.fr

Nous délivrons des attestations de parution par Mail ou Fax afin d'accélérer vos formalités

Tél : 03 28 38 45 45

VENDREDI 21 JUILLET 2023
79E ANNÉE – N° 24430
3,40 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE
WWW.LEMONDE.FR –
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY
DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

Le Monde

l'été des livres

HERVÉ LE TELLIER AUX PRISES AVEC CHATGPT | LES AMITIÉS LITTÉRAIRES

Guerre en Ukraine : l'enjeu majeur de la mer Noire

▸ Sortie de l'accord céréalier, la Russie menace de cibler les navires qui feraient route vers l'Ukraine et a lancé d'intenses frappes, notamment contre le port d'Odessa

▸ Moscou entend venger les attaques qui se multiplient en Crimée. Après que le pont du détroit de Kertch a été visé lundi, un dépôt de munitions russe a explosé

▸ Kiev n'a jamais caché son souhait de reprendre la péninsule. Ces assauts de l'Ukraine, dotée de nouveaux équipements occidentaux, mettent un coup de pression important sur Moscou

PAGE 2

Navire militaire russe, près du pont reliant la Crimée annexée à la Russie, dans le détroit de Kertch, le 17 juillet. VIKTOR KOROTAEV/KOMMERSANT/SIPA

L'armée russe toujours sous le coup de la rébellion de Wagner

Disparitions inexpliquées, soupçons de purge... Près d'un mois après l'insurrection avortée d'Evgueni Prigojine, le chef de la milice privée, le haut commandement militaire russe semble parcouru de tensions

PAGE 3

Une certaine idée de l'Europe

Pour Jacques Rupnik et Paul Berman, le conflit ukrainien donne une nouvelle résonance à la notion d'« Occident kidnappé » que portait Milan Kundera

PAGE 26

Chine

L'étrange absence du ministre des affaires étrangères, Qin Gang

PAGE 4

Police

Les enquêtes sur l'action des forces de l'ordre durant les émeutes se multiplient

PAGE 9

Un remaniement et des dissensions apparentes

L'ÉLYSÉE ET MATIGNON ne partagent pas la même vision d'un remaniement qui ne dit pas son nom. Durant plusieurs jours, le couple exécutif aura ferraillé sur la composition du nouveau gouvernement. Alors qu'Emmanuel Macron ne souhaitait remplacer qu'une poignée de ministres, Elisabeth Borne aurait voulu, elle, revoir en profondeur le dispositif. *« Ce n'est pas un remaniement »*, insiste-t-on à l'Elysée, mais un simple *« ajustement »*. Le choix des mots reflète les frictions qui ponctuent leur relation. D'ailleurs, à aucun moment, le président n'a redit sa confiance envers la cheffe du gouvernement.

PAGE 7

M ÉDITORIAL

ÉLISABETH BORNE, ENVERS ET CONTRE TOUT

PAGE 27

l'été en séries

Royaumes de divertissement
Au Mexique, un temple de la consommation pour enfants

PAGE 24

Le cas Depardieu
Une décennie en apesanteur

PAGES 22-23

Confection de gâteaux au chocolat Gansito, dans le parc d'attractions KidZania, à Mexico, le 5 juillet. JEOFFREY GUILLEMARD POUR « LE MONDE »

Cinéma

Barbie, poupée noyée dans la dérision kitsch

Faisant découvrir le sexisme du Vrai Monde à l'héroïne rose bonbon, le blockbuster exhibe un « girl power » opportuniste

PAGE 15

Paléontologie

Le combat figé d'un mammifère et d'un dinosaure

Un fossile retrouvé en Chine montre un petit animal mangeant un bipède trois fois plus massif que lui

PAGE 6

M 00147 - 721 - F: 3,40 €

Algérie 220 DA, **Allemagne** 4,50 €, **Andorre** 3,90 €, **Autriche** 4,20 €, **Belgique** 3,70 €, **Espagne** 3,90 €, **Grèce** 3,90 €, **Guadeloupe-Martinique** 3,70 €, **Hongrie** 1 790 HUF, **Italie** 3,90 €, **Luxembourg** 3,80 €, **Maroc** 28 DH, **Pays-Bas** 4,30 €, **Portugal cont.** 3,90 €, **La Réunion** 3,70 €, **Sénégal** 2 500 F CFA, **Suisse** 4,80 CHF, **Tunisie** 5,50 DT, **Afrique CFA autres** 2 600 F CFA

Trump en route vers une troisième inculpation

L'ancien président est soupçonné d'avoir participé à un plan visant à empêcher la victoire de Joe Biden en 2020

SAN FRANCISCO - *correspondante*

Pas de vacances pour les avocats de Donald Trump. Aux dossiers judiciaires visant l'ancien président américain s'est ajoutée une nouvelle menace d'inculpation. Alors que les experts ne prévoyaient d'étape suivante que début août, en Géorgie, où il est soupçonné d'ingérence dans l'élection présidentielle de 2020, le procureur spécial Jack Smith a surpris en prévenant M. Trump, dimanche 16 juillet, qu'il avait quatre jours pour préparer sa défense en vue de la réunion, le 20 juillet, d'un grand jury fédéral enquêtant sur sa tentative de rester au pouvoir malgré sa défaite.

L'ancien président devrait donc se voir signifier une nouvelle inculpation fédérale, la deuxième à ce niveau, et la troisième au total, en comptant les poursuites criminelles à New York. Le 13 juin, M. Trump avait été inculpé par un tribunal fédéral de Miami (Floride) pour avoir conservé dans sa propriété de Mar-a-Lago des documents relatifs à la sécurité nationale et fait obstruction aux tentatives du FBI pour les récupérer. Le 4 avril, il avait été inculpé par la justice criminelle à New York pour le paiement de 130 000 dollars (environ 116 000 euros) en 2016 à la star du porno Stormy Daniels en échange de son silence sur leur relation. Selon la presse américaine, l'inculpation pourrait intervenir dès vendredi, et en tout cas avant la fin du mois. Comme il l'avait fait précédemment, Donald Trump a informé lui-même ses abonnés sur Truth Social, son réseau social, des nouvelles poursuites qui le visent. *« Jusqu'ici, je ne savais pas ce qu'étaient une assignation ni un grand jury. Je suis devenu un expert »*, a plaisanté celui qui avait déjà figuré dans 3 500 litiges en justice quand il s'est présenté à la présidentielle de 2016, selon une enquête d'*USA Today*.

Listes de « faux » électeurs

A six mois du début des primaires républicaines pour la présidentielle de novembre 2024, aucun de ses rivaux n'a profité de l'occasion pour attaquer le double inculpé. Son adversaire le plus proche (à plus de 20 points), le gouverneur de Floride Ron DeSantis, a dénoncé, comme il le fait rituellement, *« l'instrumentalisation de la justice »* par Joe Biden. Mike Pence, l'ex-vice-président, bousculé après l'élection de 2020 par son ancien « boss » et menacé de pendaison par la foule trumpiste le 6 janvier 2021, lui a donné l'absolution. *« Je ne suis pas convaincu que le comportement du président, agissant sur les mauvais conseils d'un groupe d'avocats hurluberlus, soit véritablement criminel »*, a-t-il avancé.

Selon la presse américaine, la lettre de notification adressée à M. Trump par le procureur spécial Jack Smith mentionne trois motifs potentiels d'inculpation : conspiration frauduleuse, obstruction de procédures officielles – charges recommandées par la commission parlementaire sur l'insurrection du 6 janvier 2021 – et, plus surprenant, violation des droits civiques, un chef d'inculpation utilisé dans les cas de fraude électorale. Les charges porteraient principalement sur le complot orchestré par son avocat personnel Rudy Giuliani, le professeur de droit John Eastman et le conseiller juridique de campagne Kenneth Chesebro, pour invalider la victoire de Joe Biden.

S'il est difficile, en effet, d'établir un lien direct entre Trump et l'entrée par effraction d'une foule hargneuse au Capitole, prouver qu'il était partie prenante du plan visant à nommer des « faux grands électeurs » pourrait l'être moins. Selon la Constitution américaine, le président n'est pas élu au suffrage universel direct mais indirect : ce sont les grands électeurs (des partisans du candidat choisis pour leur standing) qui, dans chaque Etat, officialisent le choix des électeurs, lors d'une réunion solennelle, mi-décembre. Selon ce plan, qui avait déjà été reconstitué par la commission d'enquête parlementaire sur l'insurrection, les militants conservateurs ont été encouragés à réunir un panel alternatif de grands électeurs dans sept Etats républicains annoncés comme perdus pour Donald Trump (Arizona, Géorgie, Michigan, Nevada, Nouveau-Mexique, Pennsylvanie, Wisconsin). Ces listes de « faux » électeurs étaient censées être préparées pour le cas où les recours en justice déposés par le camp Trump contre la *« fraude massive »* commise par les démocrates aboutiraient.

Mensonge des complotistes

Aucun des recours judiciaires (sauf un) n'ayant abouti, les trumpistes ont néanmoins été encouragés à réunir leurs grands électeurs alternatifs le 14 décembre 2020 et à envoyer leurs procès-verbaux au Sénat à Washington et aux Archives nationales. Le 6 janvier 2021, le vice-président, chargé de l'officialisation des résultats au niveau national, était censé s'en saisir – espérait le camp Trump – pour se déclarer dans l'impossibilité de déclarer le nom du vainqueur. Mike Pence a refusé de se prêter à la machination. L'exemple du Michigan illustre la ma-

A six mois du début des primaires républicaines, aucun des rivaux de Trump n'en a profité pour l'attaquer

nière dont s'est déroulé le complot. Le 18 juillet, la procureure générale de l'Etat, la démocrate Dana Nessel, a annoncé des poursuites criminelles contre seize militants républicains pour leur participation au complot des faux grands électeurs dans cet Etat. Selon l'accusation, les seize républicains, dont la coprésidente du parti pour le Michigan, Meshawn Maddock, ont essayé de se réunir le 14 décembre au Capitole de Lansing, la capitale du Michigan, comme le prévoit la loi. Ils espéraient y certifier la victoire de Donald Trump (bien que Joe Biden ait remporté l'Etat avec 154 000 voix d'avance).

La police ne les a pas laissé entrer : les grands électeurs de Joe Biden étaient déjà réunis pour officialiser la victoire du démocrate. Les complotistes se sont alors réunis dans le sous-sol du siège du Parti républicain. Où ils ont déclaré par écrit qu'ils étaient réunis au Capitole… Un mensonge cité par la justice du Michigan pour les poursuivre. Un aide de Trump leur avait suggéré de s'introduire la veille dans le bâtiment et d'y dormir, mais l'idée a été jugée exagérée. Parmi les complotistes, une déléguée nationale du Grand Old Party, un élu qui est toujours maire de Wyoming, une localité de 70 000 habitants à 280 kilomètres de Detroit. Moyenne d'âge : 69 ans. Le doyen des inculpés, John Haggard, 82 ans, domicilié à Charlevoix (3 000 habitants), est tombé des nues quand il a appris par le *Detroit News* qu'il risquait la prison. Il s'est déclaré *« innocent »* avant de protester que rien ne lui interdisait de *« signer des déclarations »*. Symbole de l'aveuglement de la plupart des républicains sur la nature des événements du 6 janvier 2021. ■

CORINE LESNES

Les Vingt-Sept soupèsent les offres d'ouverture de la Turquie

Les ministres des affaires étrangères européens, réunis à Bruxelles, jeudi, s'interrogent sur une relance des discussions avec Ankara

BRUXELLES - *bureau européen*

L'Union européenne doit-elle tendre la main à la Turquie ou patienter encore, afin de restaurer et améliorer ses relations diplomatiques avec Ankara ? Cette question sera au cœur des débats entre ministres des affaires étrangères, jeudi 20 juillet, à Bruxelles. Un mois et demi après sa réélection à la présidence du pays, Recep Tayyip Erdogan a multiplié les signaux vis-à-vis de l'Europe, à sa manière.

Le 10 juillet, le chef d'Etat turc a lancé, à la surprise générale, *« un appel aux pays qui laissent la Turquie à la porte de l'UE depuis plus de cinquante ans. Ouvrez d'abord la voie à la Turquie dans l'UE et alors nous ouvrirons la voie pour la Suède, comme nous l'avons fait pour la Finlande »*. A sa façon provocatrice et en liant le processus à la candidature suédoise à l'OTAN, il rappelait que la Turquie, qui a tourné le dos à l'Europe depuis une décennie, était prête à renouer le fil avec l'UE.

Lors du sommet de l'OTAN des 11 et 12 juillet, à Vilnius, la capitale lituanienne, l'homme fort d'Ankara a multiplié les entretiens bilatéraux, notamment avec Charles Michel, le président du Conseil européen, ou encore Emmanuel Macron, le président français, et le premier ministre grec récemment réélu, Kyriakos Mitsotakis. *« Il existe une dynamique dans la région. Des élections ont eu lieu en Turquie, en Grèce et à Chypre. C'est donc le bon moment pour avancer »*, expliquait-on dans l'entourage de Charles Michel.

Si les vingt-sept dirigeants de l'UE attendent un rapport de la Commission et du service diplomatique européen sur la relation à la Turquie d'ici à octobre, cette déclaration d'Erdogan a permis de reprendre le dialogue. *« Le contexte est favorable,* glisse un diplomate à Bruxelles, *car il a besoin de nous, notamment pour relancer son économie. »*

« La question de l'intégration de la Turquie à l'UE n'est aujourd'hui clairement dans l'esprit de personne », rappelle cependant un diplomate européen. Mardi 18 juillet, la commission des affaires étrangères du Parlement européen estimait dans un rapport qu'*« à moins qu'il n'y ait un changement de cap radical de la part du gouvernement turc, le processus d'adhésion à l'UE de la Turquie ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles »*. En revanche, de nombreux autres sujets, bloqués depuis 2015, peuvent être discutés, comme la révision de l'accord d'union douanière entre l'UE et la Turquie, pour l'élargir aux services, la question de la migration ou la libéralisation des visas.

Encore de nombreux différends

Entre les Vingt-Sept, les positions restent pour l'instant encore figées sur les suites à donner à ces premiers échanges à haut niveau. *« L'Allemagne, qui a une relation spéciale historique avec la Turquie, mais également la Bulgarie et la Roumanie, plaident pour relancer les projets économiques communs,* décrypte un haut fonctionnaire à Bruxelles. *En revanche, Chypre, dont l'île est en partie occupée par la Turquie, n'acceptera de relancer les échanges que si son avenir s'éclaircit. Entre ces deux pôles, beaucoup de pays n'ont pas défini leur position. Mais une chose est sûre, tous sont marqués par le traitement infligé par la Turquie à la Suède concernant l'adhésion à l'OTAN. Ils sont réellement traumatisés. »*

Pour la Grèce, qui a un différend historique sur la délimitation du plateau continental et de la zone économique exclusive, la relation avec son voisin s'est largement améliorée depuis plusieurs mois. *« La préservation d'un bon climat entre les deux pays nous permettra, d'une part, d'éviter les tensions inutiles et les violations de territoire qui nous ont toujours contraints à réagir par le passé, et, d'autre part, de nous appuyer sur un agenda positif. C'est en soi une réalisation importante »*, indiquait, le 12 juillet, Kyriakos Mitsotakis à la télévision grecque, après sa rencontre avec son homologue turc, avant d'ajouter : *« Ce que nous voulons avant tout, ce sont des canaux de communication ouverts et une relation de confiance. »*

« Erdogan a réellement le souhait de stabiliser sa relation avec l'UE, confirmait-on dans l'entourage d'Emmanuel Macron, à Vilnius. *Nous sommes disposés à avancer sur la question de la libéralisation des visas, la rénovation de l'accord douanier ou sur Chypre. Aux Turcs de remplir leurs obligations. »* Elles sont nombreuses pour les Européens. Il y a avant tout la situation dans la mer Egée, mais l'Europe a également de nombreux différends sur la Syrie ou la Libye, ou la question du contournement des sanctions prises contre la Russie.

« Les Européens ont également besoin de la Turquie, notamment concernant l'Ukraine, rappelle un diplomate. *Son intervention a été essentielle dans l'accord sur les céréales de la mer Noire. Et elle fait partie de la solution pour relancer ce projet auprès de la Russie. »* De même, sur les questions migratoires, la Turquie joue un rôle-clé pour l'UE, qui a versé à Ankara près de 6 milliards d'euros afin que les réfugiés syriens restent sur son sol. Le débat pourrait durer plusieurs semaines. *« On tentera d'arriver à l'automne à une position claire »*, espère-t-on à Bruxelles. ■

PHILIPPE JACQUÉ

OSP
APPEL D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE
01.49.04.01.82 - annonces@osp.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa

Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)
Demandes de permis d'aménager (code de l'urbanisme)

Le projet dénommé « CAP 2020 », porté par le grand port maritime de Dunkerque, consiste principalement en une extension des quais du port Ouest avec l'agrandissement du bassin de l'Atlantique et la création d'un nouveau terminal portuaire pour développer l'accueil des grands porte-conteneurs et favoriser l'interconnexion entre le transport maritime et les transports terrestres.

Ce projet nécessite une autorisation environnementale et deux permis d'aménager (sur les communes de Craywick et Loon-Plage).

Par arrêté préfectoral, ces demandes sont soumises à une enquête publique unique départementale du :

lundi 17 juillet 2023 – 09h00 au vendredi 08 septembre 2023 – 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein des mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
La mairie de Gravelines est siège de l'enquête publique.
Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune de ces mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :
• une note de présentation non technique du dossier d'enquête publique unique ;
• le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis du SAGE du Delta de l'Aa, les avis du Conseil national de la protection de la nature ;
• les deux dossiers de demande de permis d'aménager et les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers ;
• l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 11 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis, éléments communs aux trois procédures.

Le commissaire-enquêteur, M. CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la gendarmerie, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :

• Lundi 17 juillet de 09H00 à 12H00 Gravelines (siège de l'enquête)
• Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H30 Saint-Georges sur l'Aa
• Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 Dunkerque
• Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 Gravelines
• Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 Loon-Plage
• Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 Bourbourg
• Jeudi 31 août de 08H30 à 11H30 Craywick
• Vendredi 08 septembre de 14H00 à 17H00 Gravelines (siège de l'enquête)

Les observations et propositions peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à M. le commissaire-enquêteur :
• par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Gravelines – Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 Gravelines
• par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
• par courriel à l'adresse suivante : projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr

Pendant toute la durée de l'enquête :
• les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;
• les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur procède au report sur le registre numérique des observations et propositions portées sur les registres d'enquête papier en mairies, des observations et propositions écrites et orales du public, et des observations et propositions du public adressées par voie postale.

Le public est informé que les observations et propositions inscrites sur les registres papier seront donc accessibles sur internet.

Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque auprès de :

• Monsieur Frédéric CARON – courriel : FCaron@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur Thierry FOURNIER – courriel : tfournier@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur David LEFRANC – courriel : dlefranc@PortdeDunkerque.fr

Après enquête publique, le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des trois procédures, émis par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder au grand port maritime de Dunkerque :

• l'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement,
• les deux permis d'aménager au titre de l'article R.423-57 du code de l'urbanisme.

TALENZ SOFIDEM

2 B LIGHTING TECHNOLOGIES

SAS au capital de 135 000 euros
Siège social : 7 Chemin de Vaubesnard,
91410 DOURDAN
RCS D'EVRY 443 180 484

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31/03/2023, il a été décidé de nommer en qualité de Président à compter du 31/03/2023 et pour une durée illimitée la Société FOR THE FUTURE SARL, sise 7 Chemin de Vaubesnard, 91410 Dourdan, immatriculé au RCS D'EVRY sous le numéro 912.951.134, en remplacement de Xavier BAZIN.

Mention sera portée au RCS D'EVRY.

TRANSFERT DE SIÈGE

CENTRALE-BRICO BRIEY

SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 52 Rue d'Emerainville
77183 CROISSY-BEAUBOURG
RCS de MEAUX 915 220 594

Le 30/06/2023, La décision unanime des associés a décidé de transférer le siège social 4 Rue Olympe de Gouges 54150 Val de Briey, à compter du 30/06/2023.

Radiation au RCS de MEAUX et réimmatriculation au RCS de BRIEY.

EOL TRAVAUX

EURL au capital de 2 000 €
Siège social : sis 169 Avenue de
Pessicart 06100 NICE
RCS NICE 819 001 488

Par PV d'AGE du 1er janvier 2023, il résulte que : le siège social a été transféré, à compter du 1er janvier 2023, de NICE (06100) 169 avenue de Pessicart, à NICE (06100) 21 rue Gutenberg.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au GTC de NICE.

BIDOT BATISSEURS

SARL au capital de 4 573,47 euros
Siège social : 4 Bis avenue Fourcault de
Pavant - 78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLES 399 744 697

Le 30 Juin 2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social situé 3 rue Charcot 92200 NEUILLY au 4bis avenue Fourcault de Pavant 78000 VERSAILLES, sans laisser d'activité à l'ancienne adresse et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

BIDOT BATISSEURS

SARL au capital de 4 573,47 euros
Siège social : 4 Bis avenue Fourcault de
Pavant - 78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLES 399 744 697

Le 30 Juin 2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social situé 3 rue Charcot 92200 NEUILLY au 4bis avenue Fourcault de Pavant 78000 VERSAILLES, sans laisser d'activité à l'ancienne adresse et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

Pour avis.

SCI CLUB-DEAL 4 M.H.

Société civile immobilière
au capital de 1 000 000 €
Siège social : 55 Quai Pierre Scize
69005 LYON
RCS LYON 879 549 681

Aux termes d'une décision du gérant en date du 6 Juillet 2023, le gérant a décidé de transférer le siège social du 55 Quai Pierre Scize, 69005 LYON au 194 Rue du Château des Rentiers, 75013 PARIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis Le Gérant.

SCI CLUB-DEAL 4 M.H.

Société civile immobilière
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 55 Quai Pierre Scize
69005 LYON
RCS LYON 879 549 681

Aux termes d'une décision du gérant en date du 6 Juillet 2023, le gérant a décidé de transférer le siège social du 55 Quai Pierre Scize, 69005 LYON au 194 Rue du Château des Rentiers, 75013 PARIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 879 549 681 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis

Le Gérant

COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIDAL AVOCATS
Direction Régionale Bretagne
2, rue de la Mabilais
CS 24227 - 35042 RENNES Cedex

PARTNERS FRANCE MANAGEMENT

SAS au capital de 2.000 euros
Siège social : 55 avenue Hoche
75008 PARIS
RCS Paris 793.591.314

L'assemblée générale ordinaire annuelle, en date du 30 juin 2023, a pris acte de l'arrivée du terme du mandat du commissaire aux comptes titulaire, le cabinet EUCLIDE EXPERTISE SA, et a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet EUCLIDE EXPERTISE SA, la société ne franchissant plus les seuils.

Le Président

UFP INTERNATIONAL

SAS au capital de 20 130 950 €
Siège social : Zac du Cornillon
1/3, rue de la Cokerie - 93200 ST DENIS
RCS BOBIGNY 322 593 203

l'AGOA du 27/06/2019 a été décidé de ne pas renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Madame Isabelle MASSA, ce mandat n'étant plus obligatoire compte tenue des nouvelles normes reglementaires.

Modification au RCS de BOBIGNY.

DISSOLUTION

KODIA

SARL au capital de 500 €
Siège social :
3 AV CHARLES DE GAULLE
94470 BOISSY ST LEGER
RCS CRETEIL 921 242 012

L'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2022 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 01/10/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame CHAMOUX Emma, demeurant 3 AV CHARLES DE GAULLE , 94470 BOISSY ST LEGER et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce CRETEIL.

SAS CH PEINTURE

SASU au capital de 500 €
Siège social :
36 Boulevard Wilson le Valdoria B
06600 ANTIBES
RCS d'ANTIBES n°835 010 059

En date du 04/04/2022, l'associé unique a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 04/04/2022. Il a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. MBAREK Chaouki, demeurant 36 boulevard Wilson le Valdoria B 06600 ANTIBES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'ANTIBES.

S.C.I. MAQUENGA

Société Civile Immobilière en
liquidation au capital de 76.224,51 €
Siège social : 13, Boulevard des Nations-Unies – 92190 MEUDON
RCS NANTERRE 428 234 777

Par décisions du 3 juillet 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation sous le régime conventionnel. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à MEUDON (92190) 10, rue du Parc, siège de la liquidation. Jean-Marie LE BIHAN, demeurant à MEUDON (92190) 10, rue du Parc, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi aux associés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE.

Le liquidateur

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL CADRILLAGE

Société à Responsabilité
Limitée au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 108, rue Chaptal
92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS NANTERRE 451 191 886

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du

30 Juin 2023 les associés ont :

– Approuvé les comptes définitifs de la liquidation.

– Donné quitus au liquidateur, Monsieur Jacques Maison, demeurant 108 Rue Chaptal 92 300 LEVALLOIS, pour sa gestion et le décharge de son mandat,

– Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Mention de la radiation sera faite au RCS de NANTERRE.

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Sandrine CONRIÉ Notaire
39 rue Félix Ramond
15130 ARPAJON-SUR-CERE
Tél : 04.71.47.15.00

AMENAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sandrine CONRIE, Notaire ARPAJON SUR CERE (15130), 39 rue Félix Ramond, CRPCEN 15068, le 6 avril 2023 a été effectué des apports à communauté aménageant le régime matrimonial, entre : **M. Christophe Lucien Elie MAILLET** (né à CHATEAUROUX, 36000, le 2 décembre 1978) et **M. Nacer LARBI YOUCEF** (né à EL BIAR, Algérie, le 3 septembre 1977), demeurant ensemble à PARIS (11ème) 115 rue Oberkampf. Mariés à la mairie de PARIS (11ème), le 4 février 2022 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Les oppositions des créanciers pouvant exister sur les biens apportés, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Le notaire.

COMMUNIQUÉ NATIONAL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)
Demandes de permis d'aménager (code de l'urbanisme)

Le projet dénommé « CAP 2020 », porté par le grand port maritime de Dunkerque, consiste principalement en une extension des quais du port Ouest avec l'agrandissement du bassin de l'Atlantique et la création d'un nouveau terminal portuaire pour développer l'accueil des grands porte-conteneurs et favoriser l'interconnexion entre le transport maritime et les transports terrestres.

Ce projet nécessite une autorisation environnementale et deux permis d'aménager (sur les communes de Craywick et Loon-Plage). Par arrêté préfectoral, ces demandes sont soumises à une enquête publique unique départementale du :

lundi 17 juillet 2023 – 09h00 au vendredi 08 septembre 2023 – 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein des mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La mairie de Gravelines est siège de l'enquête publique.

Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune de ces mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque.

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr). Le dossier d'enquête publique comprend notamment :
• une note de présentation non technique du dossier d'enquête publique unique ;
• le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis du SAGE du Delta de l'Aa, les avis du Conseil national de la protection de la nature ;
• les deux dossiers de demande de permis d'aménager et les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers ;
• l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 11 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis, éléments communs aux trois procédures.

Le commissaire-enquêteur, M. CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la gendarmerie, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :
• Lundi 17 juillet de 09H00 à 12H00 Gravelines (siège de l'enquête)
• Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H30 Saint-Georges sur l'Aa
• Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 Dunkerque
• Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 Gravelines
• Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 Loon-Plage
• Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 Bourbourg
• Jeudi 31 août de 08H30 à 11H30 Craywick
• Vendredi 08 septembre de 14H00 à 17H00 Gravelines (siège de l'enquête)

Les observations et propositions peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à M. le commissaire-enquêteur :
• par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Gravelines – Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 Gravelines
• par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
• par courriel à l'adresse suivante : **projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr**
Pendant toute la durée de l'enquête :
• les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;
• les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur procède au report sur le registre numérique des observations et propositions portées sur les registres d'enquête papier en mairies, des observations et propositions écrites et orales du public, et des observations et propositions du public adressées par voie postale.

Le public est informé que les observations et propositions inscrites sur les registres papier seront donc accessibles sur internet.

Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque auprès de :
• Monsieur Frédéric CARON – courriel : FCaron@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur Thierry FOURNIER – courriel : tfournier@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur David LEFRANC – courriel : dlefranc@PortdeDunkerque.fr

Après enquête publique, le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des trois procédures, émis par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

À l'issue de l'enquête publique le préfet du Nord pourra accorder au grand port maritime de Dunkerque :
• l'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement,
• les deux permis d'aménager au titre de l'article R.423-57 du code de l'urbanisme.

AL6255.indd 46-47 13/07/2023 15:13

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa
Demande d'autorisation environnementale (code de l'environnement)
Demandes de permis d'aménager (code de l'urbanisme)

Le projet dénommé « CAP 2020 », porté par le grand port maritime de Dunkerque, consiste principalement en une extension des quais du port Ouest avec l'agrandissement du bassin de l'Atlantique et la création d'un nouveau terminal portuaire pour développer l'accueil des grands porte-conteneurs et favoriser l'interconnexion entre le transport maritime et les transports terrestres.
Ce projet nécessite une autorisation environnementale et deux permis d'aménager (sur les communes de Craywick et Loon-Plage).
Par arrêté préfectoral, ces demandes sont soumises à une enquête publique unique départementale du :

lundi 17 juillet 2023 – 09h00 au vendredi 08 septembre 2023 – 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier au sein des mairies de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
La mairie de Gravelines est siège de l'enquête publique.
Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune de ces mairies.
Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site internet :
https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex – ddtm-pe@nord.gouv.fr).
Le dossier d'enquête publique comprend notamment :
• une note de présentation non technique du dossier d'enquête publique unique ;
• le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis du SAGE du Delta de l'Aa, les avis du Conseil national de la protection de la nature ;
• les deux dossiers de demande de permis d'aménager et les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers ;
• l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 11 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis, éléments communs aux trois procédures.
Le commissaire-enquêteur, M. CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la gendarmerie, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :
• **Lundi 17 juillet de 09H00 à 12H00 Gravelines (siège de l'enquête)**
• **Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H30 Saint-Georges sur l'Aa**
• **Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 Dunkerque**
• **Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 Gravelines**
• **Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 Loon-Plage**
• **Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 Bourbourg**
• **Jeudi 31 août de 08H30 à 11H30 Craywick**
• **Vendredi 08 septembre de 14H00 à 17H00 Gravelines (siège de l'enquête)**
Les observations et propositions peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à M. le commissaire-enquêteur :
• par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Gravelines – Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 Gravelines
• par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse :
https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
• par courriel à l'adresse suivante :
projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr
Pendant toute la durée de l'enquête :
• les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ;
• les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé :
https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur procède au report sur le registre numérique des observations et propositions portées sur les registres d'enquête papier en mairies, des observations et propositions écrites et orales du public, et des observations et propositions du public adressées par voie postale.
Le public est informé que les observations et propositions inscrites sur les registres papier seront donc accessibles sur internet.
Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque auprès de :
• Monsieur Frédéric CARON – courriel : FCaron@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur Thierry FOURNIER – courriel : tfournier@PortdeDunkerque.fr
• Monsieur Devid LEFRANC – courriel : dlefranc@PortdeDunkerque.fr
Après enquête publique, le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des trois procédures, émis par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).
À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder au grand port maritime de Dunkerque :
• l'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement,
• les deux permis d'aménager au titre de l'article R.423-57 du code de l'urbanisme.

AVIS ADMINISTRATIFS

Commune d'IWUY

MODIFICATION SIMPLIFIEE n°4 DU PLU

Par délibération du 3 juillet 2023, le Conseil Municipal de la commune d'IWUY a précisé les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU.
Le projet de modification, l'exposé des motifs ainsi qu'un registre destiné aux observations du public seront mis à sa disposition à la mairie durant la période allant du Lundi 24 juillet 2023 au Vendredi 25 Août 2023 inclus, du lundi au vendredi de 9h à 12h.
Le présent avis sera affiché en mairie et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le Maire,
D. POTEAU

MARCHÉS PUBLICS

DIVERS

société immobilière grand hainaut

AVIS DE PUBLICITE

SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (SIGH)
M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
40 BOULEVARD SALY
59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 14 80 00
SIRET 54880038200010
Référence acheteur : REL MBC CHAUFFERIE
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : **Accord cadre à bons de commande sur BPU pour l'exécution des travaux de mise en conformité des chaufferies**
Procédure : Procédure ouverte
Forme de la procédure : Division en lots : nonCritères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 02/10/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 13/07/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DUME.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS

COTTAGE Social des Flandres

DUNKERQUE - COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES
T 03.28.291.291

Procédure Adaptée

Pouvoir adjudicateur
LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES
1-3-5-7 Place de la République
CS 15305
59379 DUNKERQUE cedex 01
OBJET DU MARCHE :
REHABILITATION 20 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS A LEFFRINCKOUCKE (59495)
N° 53-83-109-135 & 159 RUE PASTEUR – PROG 2-1101-21
Ces travaux seront traités en CORPS D'ETAT SEPARES
DECOMPOSITION DES LOTS
1-GROS OEUVRE ETENDU (BARDAGE-DESAMIANTAGE-ETANCHEITE-FAUX PLAFONDS-SERRURERIE)
2-MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES
3-PEINTURES SOLS SOUPLES
4-PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION
Les prestations ainsi que tous les éléments nécessaires à la compréhension de la consultation figurent dans le Règlement de Consultation.
Date limite de remise des offres : 28/08/2023 à 16H00
Renseignements divers :
• Le dossier de consultation est exclusivement téléchargeable gratuitement sur le site : https://demat.centraledesmarches.com/7070733 à partir du 17 JUILLET 2023
Les renseignements/questions administratifs ou techniques sont à demander/poser via la plateforme dématérialisée
citée ci-dessus.
• Les candidats transmettront leurs candidatures de façon dématérialisée sur cette même plateforme.

société immobilière grand hainaut

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (SIGH)
M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
40 BOULEVARD SALY
59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 14 80 00
SIRET 54880038200010
Référence acheteur : SAUCHY REHA 1
L'avis implique un marché public.
Objet : **SAUCHY LESTRE Réhabilitation thermique 1 lgt indiv**
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 01 - GROS OEUVRE ETENDU
Lot N° 02 - COUVERTURE
Lot N° 03 - ELECTRICITE ANTENNE
Lot N° 04 - CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE ET SANITAIRE
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 18/09/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 18/07/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DUME.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info

société immobilière grand hainaut

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (SIGH)
M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire
40 BOULEVARD SALY
59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 14 80 00
SIRET 54880038200010
Référence acheteur : AA DIVERS SECTEURS
L'avis implique un marché public.
Objet : **ACQUISITION AMELIORATION DE 3 LOGEMENTS SUR DIVERS SECTEURS**
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 01 - SECTEUR 1 : BRUAY CHARPENTE / COUVERTURE
Lot N° 02 - SECTEUR 1 : BRUAYGROS OEUVRE ETENDU
Lot N° 03 - SECTEUR 1 : BRUAYELECTRICITE / ANTENNE TNT
Lot N° 04 - SECTEUR 1 : BRUAYCHAUFFAGE / VMC / PLOMBERIE SANITAIRE
Lot N° 05 - SECTEUR 2 : NEUVILLEGROS OEUVRE ETENDU
Lot N° 06 - SECTEUR 2 : NEUVILLECHARPENTE / COUVERTURE
Lot N° 07 - SECTEUR 2 : NEUVILLEMENUISERIE EXTERIEURE
Lot N° 08 - SECTEUR 2 : NEUVILLEISOLATION / PLATRERIE / MENUISERIE INTERIEURE
Lot N° 09 - SECTEUR 2 : NEUVILLEELECTRICITE / ANTENNE TNT
Lot N° 10 - SECTEUR 2 : NEUVILLECHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE SANITAIRE
Lot N° 11 - SECTEUR 2 : NEUVILLEPEINTURE / SOLS SOUPLES
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 22/09/23 à 12h00 au plus tard
Envoi à la publication le : 17/07/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DUME.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info

2828.

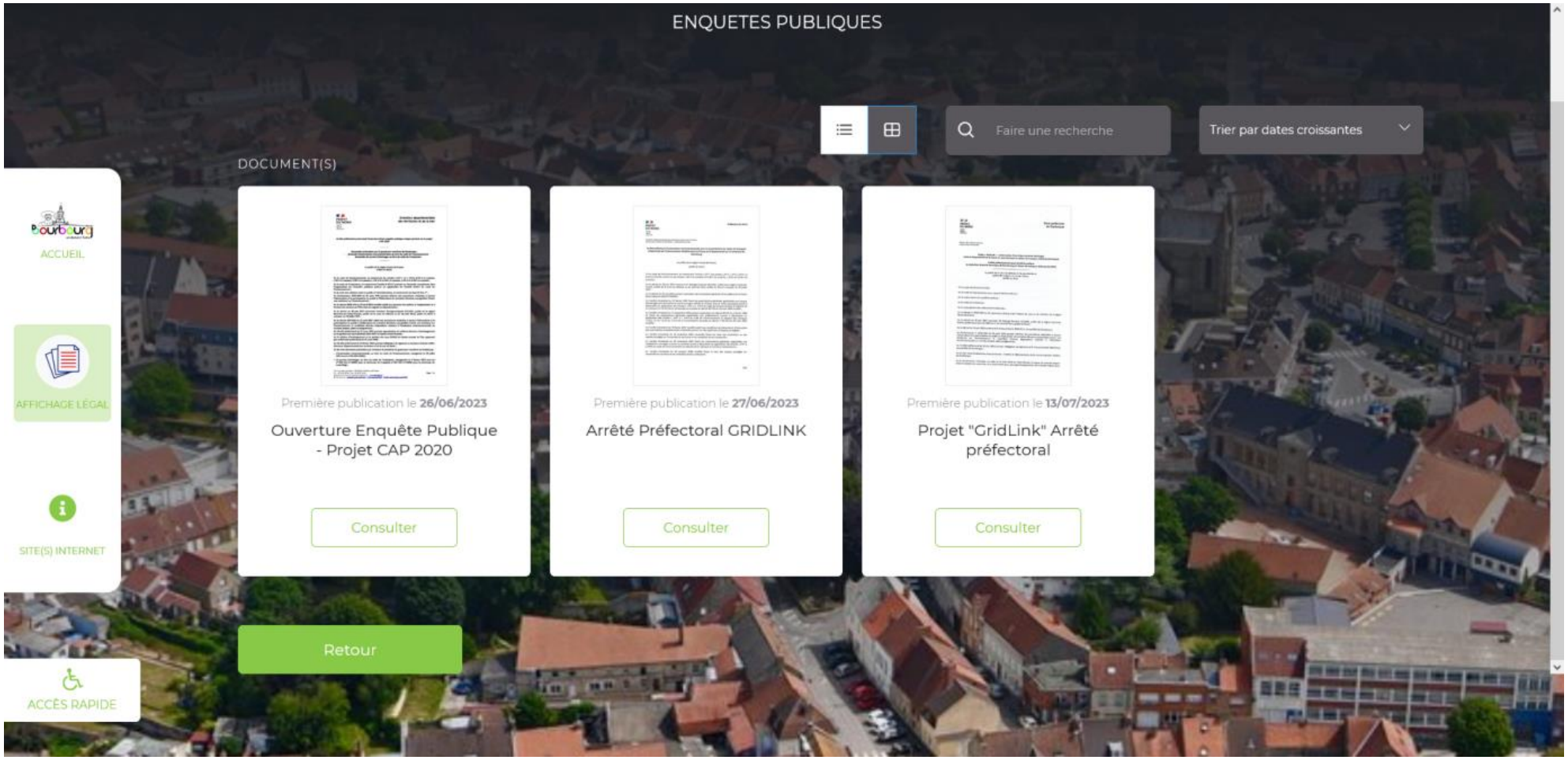
ENQUETES PUBLIQUES
Faire une recherche
Trier par dates croissantes
DOCUMENT(S)
ACCUEIL
AFFICHAGE LÉGAL
SITE(S) INTERNET
ACCÈS RAPIDE
Première publication le 26/06/2023
Ouverture Enquête Publique - Projet CAP 2020
Consulter
Première publication le 27/06/2023
Arrêté Préfectoral GRIDLINK
Consulter
Première publication le 13/07/2023
Projet "GridLink" Arrêté préfectoral
Consulter
Retour

Arrêtés de circulation et de stationnement

(4 juillet 2023)

>1128 - place du Palais de Justice

>1144 - boulevard Sainte Barbe

Avis d'enquête publique projet "Cap 2020"

03 juillet 2023

> Lire l'avis d'enquête publique

Délégations de signature données aux adjoints et conseillers municipaux

19 juin 2023

> Arrêtés N°2023-1155-1156

Délégation de signature aux fonctions d'Officier d'état-civil

23 juin 2023

> Arrêtés N°2023-1125

Circulation secteur balnéaire

Actualités

Enquête publique unique portant sur le projet CAP 2020

Enquête publique unique portant sur le projet CAP 2020

protection par reCAPTCHA

Au regard des prévisions mondiales de croissance, qui envisagent un doublement du trafic de conteneurs d'ici 2055, le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) souhaite développer la filière conteneurs et la logistique qui y est associée afin de rester compétitif vis-à-vis des autres ports du Range Nord européen. Capter une partie du flux à venir du trafic de conteneurs traversant le détroit du Pas-de-Calais est la condition sine qua non pour le maintien en place des actuels chargeurs présents sur le port et l'implantation de nouveaux chargeurs.

Le projet CAP 2020, porté par le grand port maritime de Dunkerque est situé sur le territoire des communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa.

Le projet consiste principalement en une extension des quais du port Ouest avec l'aggrandissement du bassin de l'Atlantique et la création d'un nouveau terminal portuaire pour développer l'accueil des grands portes-conteneurs et favoriser l'interconnexion entre le transport maritime et les transports terrestres. Ce projet est soumis dans les formes prévues par le code de l'environnement à l'organisation d'une enquête publique unique qui a pour objet les demandes présentées par monsieur le président du grand port maritime de Dunkerque dans le cadre du projet CAP 2020.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 17 juillet - 9h au vendredi 8 septembre 2023 - 17h. L'enquête publique se déroule sur les communes de Bourbourg, Craywick, Dunkerque, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l'Aa. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Gravelines (adresse: Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 Gravelines)

Ce projet nécessite une autorisation environnementale et deux permis d'aménager (sur les communes de Craywick et Loon-Plage).

Par arrêté préfectoral, ces demandes sont soumises à une enquête publique unique départementale du : lundi 17 juillet 2023 – 09h00 au vendredi 08 septembre 2023 - 17h00

Le public pourra formuler ses observations qui seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chacune de ces mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible et téléchargeable sur le site Internet des services de l'Etat dans le Nord (**www.nord.gouv.fr**[↗], rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Dossiers d'enquête publique »)

et sur le site internet : https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque[↗]

Un accès gratuit au dossier informatique est également garanti, sur rendez-vous, dans les bureaux de la DDTM du Nord (62 boulevard de Belfort, CS 90 007, 59042 Lille Cedex - **ddtm-pe@nord.gouv.fr**)

Le dossier d'enquête publique comprend notamment : - une note de présentation non technique du dossier d'enquête publique unique ;

- le dossier de demande d'autorisation environnementale, l'avis du SAGE du Delta de l'Aa, les avis du Conseil national de la protection de la nature ;

- les deux dossiers de demande de permis d'aménager et les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction des dossiers ;

- l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale du 11 mai 2023 et le mémoire en réponse à cet avis, éléments communs aux trois procédures.

Le commissaire-enquêteur, M. CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la gendarmerie, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, aux dates, horaires et lieux figurant ci-après :

- LUNDI 17 JUILLET DE 09H00 À 12H00 GRAVELINES (SIÈGE DE L'ENQUÊTE)

- Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H50 Saint-Georges sur l'Aa

- Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 Dunkerque

- Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 Gravelines

- Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 Loon-Plage

- Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 Bourbourg

- Jeudi 31 août de 08H30 à 11H30 Craywick

- Vendredi 08 septembre de 14H00 à 17H00 Gravelines (siège de l'enquête)

Les observations et propositions peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à M. le commissaire-enquêteur par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Gravelines - Place Albert Denvers - Rue des Clarisses 59820 Gravelines

par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse :

https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque[↗]

par courriel à l'adresse suivante : **projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr**

Pendant toute la durée de l'enquête : les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège

de l'enquête ; les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé

https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque[↗]

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur procède au report sur le registre numérique des observations et propositions portées sur les registres d'enquête papier en mairies, des observations et propositions écrites et orales du public, et des observations et propositions du public adressées par voie postale. Le public est informé que les observations et propositions inscrites sur les registres papier seront donc accessibles sur internet. Toute information complémentaire relative au projet peut être obtenue au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque auprès de :

Monsieur Frédéric CARON – courriel : **FCaron@PortdeDunkerque.fr**

Monsieur Thierry FOURNIER – courriel : **tfournier@PortdeDunkerque.fr**

Monsieur David LEFRANC – courriel : **dlefranc@PortdeDunkerque.fr**

Après enquête publique, le rapport unique et les conclusions motivées au titre de chacune des trois procédures, émis par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans les mairies précitées où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'en DDTM, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site des services de l'Etat dans le Nord (**www.nord.gouv.fr**[↗], rubrique « Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Police de l'eau / Consultations, participations et enquêtes publiques / Enquêtes publiques IOTA / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur »).

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra accorder au grand port maritime de Dunkerque :

- l'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 I du code de l'environnement et de dérogation aux interdictions d'atteinte aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement,

- les deux permis d'aménager au titre de l'article R.423-57 du code de l'urbanisme.

Publié le 13 Juillet 2023

Gravelines

MAIRIE DE GRAVELINES

Place Albert Denvers - Rue des Clarisses
59820 Gravelines
Tél : 03 28 23 59 00
Mail: contact@ville-gravelines.fr

Horaires d'ouvertures : Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Permanence le samedi de 9h à 12h pour l'Etat Civil.

Un signalement? Télécharger l'application gratuite "GRAVELINES ET VOUS"

Nous contacter

NOM ET PRÉNOM *

TÉLÉPHONE *

ADRESSE *

CODE POSTAL - VILLE *

VOTRE EMAIL *

VOTRE DEMANDE *

MESSAGE *

SOUMETTRE

Projet « Cap 2020 »

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer ✓ Tout accepter X Tout refuser Personnaliser Politique de confidentialité

d'une extension des quais du Port Ouest.

Le commissaire-enquêteur, M. CHLEBOWSKI Patrick, retraité de la gendarmerie, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales : le vendredi 18 août de 14h à 17h à la Mairie de Loon-Plage.

Les observations et propositions peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à M. le commissaire-enquêteur :
– par écrit à l'adresse suivante: Mairie de Gravelines -Place Albert Denvers – Rue des Clarisses 59820 Gravelines
– par voie électronique en les consignant sur le registre dématérialisé à l'adresse l'adresse: https://participation.proxiterritoires.fr/projet-cap2020-du-grand-port-maritime-de-dunkerque
– par mail à projet-cap2020@du-grand-port-maritime-de-dunkerque@mail.proxiterritoires.fr

Cliquez ici pour télécharger l'avis d'enquête publique.

Mairie de Loon-Plage
27 Place de la République
59279 LOON-PLAGE

03 28 58 03 20

Copyright © 2022 – Ville de Loon-Plage Tous droits réservés

Compte-rendu de la 1° réunion téléphonique du 2 juin 2023 avec Madame JOETS de la DDTM LILLE	ANNEXE

Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur **DDTM de LILLE** Madame Rachida, JOETS, instructrice – DDTM 59/SENT/MSE/Police de l'eau **Diffusion :** intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
Ordre du jour : Premier contact avec organisateur de l'enquête publique – Préparation arrêté préfectoral et avis presse – Organisation de l'enquête publique – Permanences.	

Réunion de 15H30 à 17H00 – Madame JOETS :

L'enquête se déroulera du lundi 10 juillet 2023 à 09H00 au jeudi 31 août 2023 à 17H00, soit 53 jours.
Il s'agit d'une enquête publique unique portant sur deux sujets :
Une procédure environnementale et un permis d'aménager.
Rédaction d'un rapport unique avec deux conclusions distinctes pour les deux sujets.

Préparation de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique :

Siège de l'enquête publique :
Mairie de Gravelines

Lieux de permanences :
Communes concernées par le périmètre de l'enquête publique :
- Gravelines,
- Loon-Plage,
- Craywick,
- Saint-Georges sur l'Aa.

Communes concernées au titre des mesures compensatoires :
- Dunkerque,
- Bourbourg.

Registres d'enquête papier :
Un registre d'enquête papier sera déposé dans chacune des 6 communes concernées.

Dossier d'enquête papier :
Un dossier complet sera dépose dans chacune des 6 communes concernées.

Poste informatique dédié :
Un poste informatique sera dédié à l'enquête publique dans chacune des 6 communes concernées.

Registre dématérialisé :
Un registre dématérialisé sera mis en place, prestataire de service : Proxi-Territoires.

Affichage de l'avis d'enquête publique :

Un exemplaire de l'avis d'enquête publique réglementaire sera affiché dans chaque mairie concernée (à charge de l'autorité organisatrice) ainsi que sur le site même de l'enquête publique (lieux à déterminer avec Monsieur LEFRANC lors de la réunion du 9 juin).

Parution dans la presse :

Parutions règlementaire dans un journal de la presse régionale (la Gazette du Nord – Pas-de-Calais où La Voix du Nord – à déterminer par DDTM – ainsi qu'un journal national vraisemblablement Le Moniteur)

Dépôt des dossiers et des registres d'enquête dans les communes concernées :

A charge du porteur de projet qui devrait être réalisé pour le 7 juillet 2023.

Personne référente du dossier pour renseignements complémentaires :

- Monsieur David, LEFRANC, Directeur de l'Aménagement et de l'Environnement, 2505 Route de l'Ecluse Trystam à Dunkerque – 02328-28-74-21 – dlefranc@portdedunkerque.fr

Pièces qui seront jointes au dossier :

- Mémoire en réponse du porteur de projet suite à l'avis de l'Autorité Environnementale
- Mémoire en réponse du porteur du projet à l'avis du Conseil National de Protection de la Nature
- Avis du SAGE du delta de l'Aa
- Avis de l'Agence Régionale de Santé
- Avis de l'Office Français de la Biodiversité
- Avis de la Fédération de Pêche.
- Avis de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- Avis des 6 communes concernées.

Prévisions des permanences :

- Lundi 10 juillet de 09H00 à 12H00 GRAVELINES
- Lundi 17 juillet 08H30 à 11H30 CRAYWICK
- Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H30 SAINT GEORGES SURL'AA
- Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 DUNKERQUE
- Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 GRAVELINES
- Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 LOON-PLAGE
- Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 BOURBOURG
- Jeudi 31 août de 14H00 à 17H00 GRAVELINES

Prochaines réunions:

- Le 9 juin 2023 à/c de 15H00 avec Mr LEFRANC, directeur de l'aménagement et de l'environnement au GPM Dunkerque

Compte-rendu de la 2° réunion du 9 juin 2023 avec responsables GPMD à DUNKERQUE	ANNEXE

Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur **GPMD de DUNKERQUE** Monsieur GEORGES, Maurice, Président du Directoire, CEO, GPMD, Monsieur LEFRANC, David, Directeur de l'Aménagement et de l'Environnement GPMD, Monsieur FOURNIER, Thierry, chargé d'études environnementales au GPMD **Diffusion :** intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	

<u>Ordre du jour</u> : Premier contact avec porteur du projet – Présentation du projet – Organisation de l'enquête publique. – Permanences.

<u>Présentation du projet de 15H00 à 16H45 – Monsieur GEORGES :</u>

Présentation du projet dans son ensemble – Objectifs – Description du projet – Aménagements prévus – Principales données chiffrées du projet – Description des travaux – Gestion de l'aménagement paysager – Le trafic routier et le report modal – Evaluation environnementale – Avis de l'Autorité Environnementale et du Comité National de Protection de la Nature et des mémoires en réponse qui seront apportées à ces avis.

<u>Préparation de l'enquête publique de 16H45 à 18H00 – Messieurs LEFRANC et</u>

Mise à connaissance de la date d'enquête publique du 10 juillet à 09H00 au 31 août 2023 à 17H00.

Notification des permanences au nombre de 8 dans 6 communes, dont le siège de l'enquête sera situé à Gravelines.

<u>Prévisions des permanences :</u>

- Lundi 10 juillet de 09H00 à 12H00 GRAVELINES
- Lundi 17 juillet 08H30 à 11H30 CRAYWICK
- Mardi 25 juillet de 09H00 à 11H30 SAINT GEORGES SURL'AA
- Vendredi 4 août de 09H00 à 12H00 DUNKERQUE
- Samedi 12 août de 09H00 à 12H00 GRAVELINES
- Vendredi 18 août de 14H00 à 17H00 LOON-PLAGE
- Vendredi 25 août de 09H00 à 12H00 BOURBOURG
- Jeudi 31 août de 14H00 à 17H00 GRAVELINES

Mise en place du registre dématérialisé (Proxi-Territoires) à voir pour une formation sur le fonctionnement de ce registre.

Affichage de l'avis d'enquête publique : 1 avis pour chacune des 6 mairies concernées ainsi que sur les lieux de l'enquête publique. Proposition sera faite sur les emplacements prévus.

Vérification de l'affichage prévue le 27 juin 2023.

Paraphe de l'ensemble des dossiers à déposer en mairie le 3 juillet 2023. Voir avec Madame JOETS à la DDTM pour faire parvenir avant cette date les registres d'enquête qui seront signés en même temps avant leurs dépôts en mairies par le GPMD. Date prévue du dépôt le 7 juillet 2023.

Demande de dépôt dans chaque mairie d'une clé USB avec l'ensemble du dossier qui pourra être consultable sur un poste informatique dédié.

Visite sur les lieux du projet prévue le 13 juin à/c de 15H30 avec Monsieur GEORGES, Président du Directoire.

.

Prochaines réunions:

- Le 13 juin 2023 à/c de 15H30 avec Mr GEORGES, visite sur les lieux du projet.
- Le 3 juillet 2023 à/c de 09H30 pour paraphe des dossiers d'enquête et des registres.

Compte-rendu de la 3° réunion du 3 juillet 2023 au GPMD à DUNKERQUE	ANNEXE

Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur **GPMD de DUNKERQUE** Monsieur FOURNIER, Thierry, chargé d'études environnementales au GPMD **PROXI-TERRITOIRES** Madame LEMAI, Laurence, Cheffe de projet à Proxi-Territoires **Diffusion :** intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	

<u>Ordre du jour</u> : Formation au registre dématérialisé (Proxi-territoires) – Entretien avec Mr FOURNIER a/s enquête publique.

<u>Présentation du registre dématérialisé de 14H30 à 16H00 – Madame LEMAI :</u>

- Présentation de l'interface du registre dématérialisé
- Utilisation de ce registre de démonstration avec explications de Madame LEMAI de toutes les fonctionnalités.
- Présentation du menu et des différents onglets.
- Présentation du tableau de bord avec explications avec les différents indicateurs de suivi des contributions déposées.
- Suivi par le commissaire enquêteur des contributions.
- Gestion du registre : présentation des différentes fonctionnalités de tri et d'attribution des contributions par le président de la commission d'enquête au commissaire enquêteur en charge du traitement.
- Visualisation des contributions explication des différents champs. Explication des champs d'informations annexes relatives au traitement par la CE.
- Traitement de la contribution : explication du bloc de traitement permettant un classement et un tri des contributions.
- Paramétrage de l'enquête : gestion des thématiques (ajout, modification, édition et suppression).
- Exportation des contributions : sous deux formes de fichiers : Word ou Excel.
- Statistiques : explications des différentes possibilités d'édition de toutes les statistiques utilisables en fonction des besoins.
- Découpage d'une contribution en différentes observations : explication de la manipulation à effectuer (sélection de l'observation et classement sous la même référence que la contribution avec un sous numéro permettant de l'identifier).
-

- Classification selon origine : **R** : Papier
  C : Courrier
  @ : Registre dématérialisé
  E : Email

Au vu des informations détenues par Madame LEMAI le registre n'est pas encore complet. Outre la composition du dossier qui sera effective au premier jour de l'enquête publique, le 17 juillet 2023 à 09H00, il s'avère que l'interface accessible au public 15 jours avant le début de l'enquête publique, comme l'affichage obligatoire, n'est pas complète.

- L'avis d'enquête publique n'est pas conforme (fond jaune),
- L'arrêté préfectoral n'est pas signé,
- La description du projet soumis à l'enquête publique est absente.

Réunion de 16H00 à 17H00 avec Monsieur FOURNIER

- Vu avec Monsieur FOURNIER sur les informations manquantes décrites ci-dessus à fournir sans délai auprès du prestataire.
- Vu les lieux d'affichage de l'enquête public aux abords du projet.
- Demande de renseignements sur les mesures compensatoires à Dunkerque et Bourbourg (localisation)
- Vu pour prendre rendez-vous à mi-enquête pour faire le point, réunion prévue les 16 ou 17 août à confirmer

.

Prochaines réunions:

- Le 07 juillet 2023 vérification de l'affichage et contact avec mairies
- Le 10 juillet 2023 à/c de 09H00 pour paraphe des dossiers d'enquête et des registres.
- Le 16 ou 17 août réunion à mi-enquête (à confirmer)

Compte-rendu de la 4° réunion du 18 août 2023 au GPMD à DUNKERQUE	ANNEXE

Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI commissaire enquêteur **GPMD de DUNKERQUE** Monsieur CARON, Frédéric, chef du pôle infrastructures portuaires au GPMD **Diffusion :** intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
Ordre du jour : Point à mi-enquête –Marche à suivre en fin d'enquête	

Réunion de 11H00 à 12H00 :

Point à mi-enquête publique

Remise de la synthèse à jour au 17 août 2023

Remise des statistiques de consultations du registre dématérialisé, de l'orientation des observations et des thèmes abordés dans les observations.

Au 17 août 2023 : 58 observations ont été inscrites au registre dématérialisé, une très grand partie de ces observations est favorable au projet

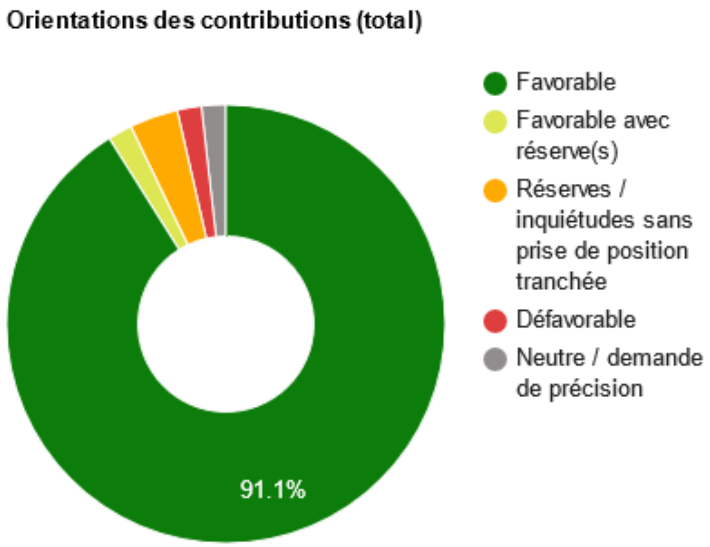

Une part importante des observations provient du milieu socio professionnel directement impacté par les activités du Grand Port Maritime.

Entretien sur la suite et fin de l'enquête publique. Clôture le vendredi 8 septembre, ramassage des registres d'enquête prévu le mardi 12 septembre dans la matinée dans les différentes communes.

Synthèse des observations et demande de mémoire en réponse prévue pour le vendredi 15 septembre au Grand Port Maritime de Dunkerque.

.

<u>Prochaines réunions</u>:

- Le 15 septembre 2023 après-midi remise synthèse observations au GPMD